

L'an deux mille vingt et un, le neuf février, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique au Palais, sous la présidence de Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève.

Date de convocation	05/02/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice	23
Nombre de conseillers municipaux présents	19

Présences

Catherine JULLIEN-BRECHES, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Marika BUCHET, Laurent SOCQUET, Pierrette MORAND, Philippe BOUCHARD, Annick SOCQUET-CLERC, Jean-Michel DEROBERT, Thérèse MORAND-TISSOT, Sylvain HEBEL, Katia ARVIN-BEROD, Lionel MELLA, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Jean-Pierre CHATELLARD, Christophe BEROD, Marc BECHET, Christian BAPTENDIER, Jean-Luc MILLION, Louis OURS.

Représentés

William DUVILLARD (Procuration à Jean-Michel DEROBERT)

Jennyfer DURR (Procuration à Thérèse MORAND-TISSOT)

Angèle MORAND (Procuration à Philippe BOUCHARD)

Anthony BENNA (Procuration à Annick SOCQUET-CLERC)

Laurent SOCQUET (Procuration à Christophe BOUGAULT-GROSSET jusqu'à son arrivée à 17H31)

Pierrette MORAND (Procuration à Katia ARVIN-BEROD jusqu'à son arrivée à 18H32)

Excusés

Absents

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Christophe BOUGAULT-GROSSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Objet

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES

Vu les articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 3 février 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau en date du 28 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement en date du 28 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des parcs de stationnement en date du 28 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du Palais en date du 3 février 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du Tourisme en date du 28 janvier 2021.

Exposé

En application des articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales, la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat est une étape incontournable du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit contenir les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et des informations relatives au personnel.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.

Sur la base du rapport joint qui détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2021 (I), puis une synthèse de la situation de la commune issue du compte administratif provisoire pour 2020 (II), les éléments relatifs à l'endettement de la commune (III), les principaux éléments de stratégie financière 2021 (IV) et enfin les budgets annexes (V). Il est proposé au conseil municipal d'engager le débat, avant de se prononcer sur le budget 2021 qui sera soumis au vote de l'assemblée en mars prochain.

Annexe

Rapport d'orientations budgétaires

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Intervention

Madame le Maire précise que bien que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne soit obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants et que Megève ne fait plus partie de cette catégorie, elle a tout de même souhaité le maintenir, au regard du montant du budget de la collectivité et dans un souci de transparence sur la gestion de la collectivité avec l'ensemble du conseil municipal.

Madame le Maire laisse la parole à Madame Barbara PISSARD, Directrice générale adjointe de la collectivité en charge notamment des finances qui présentera le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour le budget 2021.

I. Éléments de contexte

Madame Barbara PISSARD, souligne que tous les budgets de la collectivité ont été impactés par la crise et le seront durablement. Quelles que soient les recettes, elles ont toutes été impactées il faut donc être particulièrement prudent dans leur estimation pour cet exercice et les exercices futurs. Corrélativement les dépenses, notamment sanitaires, ont été augmentées du fait du COVID.

Madame le Maire ajoute que même si des aides de l'état pour pallier les dépenses engendrées par la crise sanitaire avaient été annoncées, pour l'instant nous n'avons eu aucun retour. La gestion du budget communal est donc compliquée tout en ayant des objectifs de mandat à tenir et des engagements envers notre population pour lesquels il faut se battre, essayer de trouver des compromis avec les difficultés de gestion des budgets.

Madame le Maire rappelle les objectifs généraux du mandat listés dans le ROB et indique que toutes ces missions doivent composer avec les contraintes budgétaires imposées par la crise sanitaire et l'équilibre budgétaire qui doit être maintenu par les collectivités. Elle rappelle également que le ROB a déjà été présenté en commission finances et que les DOB se sont déjà tenus dans les différents conseils d'exploitation des budgets annexes de la collectivité.

Madame le Maire souligne qu'entre 2013 et 2020 Megève a perdu 12,7 millions d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), c'est vous dire la difficulté de la gestion de nos budgets.

Monsieur Louis OURS demande si cela est dû au fait de la péréquation.

Madame Barbara PISSARD répond que non, les fonds de péréquation apparaissent dans les charges de fonctionnement.

Monsieur Louis OURS comprend donc que cela intervient en plus de la baisse de la DGF.

Madame Barbara PISSARD confirme et indique qu'il en résulte un double effet de perte pour la collectivité, c'est-à-dire qu'il y a, en plus de la perte de la DGF, une augmentation, et ces derniers exercices une stabilisation, de la fiscalité reversée c'est-à-dire le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

II. Compte administratif 2020 anticipé

B. Section de fonctionnement

1. Recettes réelles de fonctionnement

Ressources fiscales

Monsieur Louis OURS souhaite savoir si l'impact sur le produit fiscal du dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), d'un montant de 266 102€ correspond à une subvention.

Madame Barbara PISSARD répond que non, c'est un dégrèvement d'impôt.

Madame le Maire précise que c'est l'Etat qui encaisse cette taxe auprès des commerçants, et qu'en raison de notre décision, ils ne nous en reverseront qu'un tiers.

Madame Barbara PISSARD indique que ce n'est pas une subvention aux entreprises car ce n'est pas un flux direct entre la collectivité et les entreprises.

2. Dépenses réelles de fonctionnement

Fiscalité reversée : FPIC et FNGIR

Madame le Maire indique qu'elle a fait le calcul, entre la baisse de la DGF additionnée à la fiscalité reversée, de 2013 à 2020 qui représente 3,6 millions d'euros, les deux ajoutées c'est 16 millions d'euros de pertes de budget sur 7 ans. Par ces exemples, elle espère que le conseil municipal comprend alors la difficulté de gestion de ces budgets. Difficultés auxquelles se sont rajoutés les effets de la crise du COVID. Dans la mesure où l'Etat a créé ces deux outils fiscaux de solidarité territoriale que sont le FPIC et le FNGIR, appelées taxes robin des bois : prenant aux communes à forte attractivité économique pour donner aux communes en difficulté, Madame le Maire espère que l'Etat saura faire levier dans l'autre sens en créant un moratoire de deux ans sur le FPIC, c'est-à-dire ne pas faire de prélèvement du FPIC, pour nous aider à rebondir et passer les effets de cette crise sanitaire que nous traversons actuellement.

Madame le Maire estime que malheureusement l'Etat n'entend pas les demandes en faveur des collectivités territoriales. Elle indique qu'elle a fait des courriers en fin d'année dernière au Ministère de la Cohésion et des Territoires et des copies ont été adressées au Ministère de l'économie concernant cette problématique et le soutien que nous pourrions avoir en retour après avoir nous même donné par solidarité. Aujourd'hui Madame le Maire annonce que son courrier est resté lettre morte et que c'est silence radio du côté du Ministère. Bien que nos Parlementaires se battent pour porter ce message, Madame le Maire n'a pas l'impression qu'ils soient très puissants sur le sujet. Elle considère qu'il faut essayer de redynamiser les forces autour de nous pour que l'on puisse être entendu et que l'Etat pense aux collectivités et les aide, car elles sont elles aussi en difficulté du fait du passage de la crise COVID.

Madame le Maire récapitule les recettes en moins : perte de recettes très importantes sur le Palais, la perte de la Taxe Loi Montagne (TLM), perte du produit Brut des Jeux (PBJ) du fait de la fermeture du Casino, perte importante de la Taxe de séjour car moins de séjours. Madame le Maire espère que l'Etat pensera aux collectivités pour nous aider dans cette démarche de survie face à cette crise économique, ce serait très appréciable d'être entendus par l'Etat.

Monsieur Louis OURS pense que ce sujet est porté par l'association des Maires des stations françaises.

Madame le Maire répond que beaucoup de représentants de la montagne se sont déplacés pour rencontrer des représentants de l'Etat : ANMSM, DSF, Syndicat des Moniteurs ... Madame le Maire sait que Jean Luc BOCH a pris la défense des collectivités à un moment, mais elle n'est pas certaine que l'Etat ait bien pris conscience du message.

Monsieur Louis OURS indique que l'Etat a pris en compte le déficit des remontées mécaniques à hauteur de 70% des charges.

Madame le Maire s'indigne que même si les RMM ont obtenu gain de cause, les communes n'ont rien, l'Etat ne répond pas aux demandes des communes.

Monsieur Louis OURS considère que si on y va en rangs dispersés on n'aboutira pas.

Les charges à caractère général

Monsieur Louis OURS demande pourquoi le Critérium du Dauphiné a été intégré dans cette rubrique, car cela n'a rien à voir, c'est une activité touristique.

Madame le Maire explique que cette charge n'a pas été ciblée comme une subvention au SPIC Tourisme mais portée par le budget général.

Proposition d'endettement pour l'exercice 2021

Comme évoqué précédemment en commission finance les établissements bancaires sont en mesure de proposer des taux assez intéressants aux collectivités sous réserve qu'elles montrent une santé financière correcte, avec un taux proposé actuellement à 0.30% à 10 ans et 0,43% à 15 ans.

Madame le Maire précise ce que taux a déjà augmenté par rapport à ce qui avait été présenté en commission finance la semaine dernière : 0,26%. Elle indique que l'objectif est d'emprunter pour essayer d'éviter d'augmenter la fiscalité. L'emprunt serait scindé en deux : un emprunt d'1 million d'euros qui servira à préempter des appartements dans le cadre de la politique de maintien des habitants permanents. Et 5 millions d'euros pour financer de façon sereine notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), sans augmenter la fiscalité.

Madame le Maire indique qu'elle a fait une simulation : dans la mesure où nous sommes aujourd'hui à 50,491 millions d'euros d'endettement, et en ajoutant 5 millions d'euros d'endettement (lorsque nous avons fait le calcul nous n'avions pas ajouté l'emprunt d'un million d'euros pour financer les préemptions), nous serons à 39 millions d'euros d'endettement à la fin du mandat. Cela permettra d'absorber les investissements qui seront présentés dans le PPI, sur les bâtiments qui sont aujourd'hui vieillissants et sur lesquels il faut qu'on puisse amorcer une rénovation très conséquente pour certains. Mais également des bâtiments dans lesquels nous logeons le personnel communal et qui ont besoin d'être rénovés au niveau de l'isolation, des toitures, des fenêtres. Il faut aussi pouvoir profiter des subventions allouées dans le cadre de la transition écologique. La rénovation de ces bâtiments ne peut plus attendre.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET demande s'il a bien compris que malgré la souscription d'un nouvel emprunt la logique de désendettement est poursuivie. Notre capacité de désendettement était de 10,1 années, maintenant nous sommes à 6,1 années et donc nous continuerons à descendre.

Madame le Maire confirme que la commune continuera à se désendetter malgré l'emprunt qui sera souscrit à un taux très intéressant.

Madame Barbara PISSARD explique que la collectivité se désendette à hauteur de 3,5 millions d'euros par an, ce qui constitue 21 millions d'euros sur la durée d'un mandat. C'est-à-dire que tant qu'on emprunte moins de 21 millions d'euros on se désendette.

Arrivée de Madame Pierrette MORAND à 18H25.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses récurrentes

Madame le Maire souligne que le PPI est présenté même pour les dépenses récurrentes. Donc on se projette déjà en ciblant des dépenses chaque année sur des sections différentes. Nous pouvons donc constater l'évolution de ces dépenses pour les années à venir qui se maintiennent, certes cette année à 3,5 millions d'euros, mais après sur la moyenne de 2,5 millions d'euros voire un peu moins.

Les dépenses à caractère exceptionnel

Monsieur Louis OURS demande si l'ensemble des investissements à réaliser a été cité, sur l'année qui vient et les années suivantes, car il n'a vu nulle part la remise en état du musée de Megève qui avait été une promesse de campagne.

Madame le Maire explique qu'elle regrette, mais de nouvelles priorités sont apparues comme la rénovation de la mairie dont le début des travaux était initialement prévu en 2023/2024 sauf que les études de structure réalisées au mois d'Août ont révélé qu'il fallait déjà évacuer les lieux. Cela a perturbé les plans, car on ne peut pas le faire, quand on a pas les sous.

Monsieur Louis OURS comprend que cela est donc reporté, mais souhaiterait savoir si c'est tout de même envisagé dans les années à venir.

Monsieur Laurent SOCQUET souhaite rappeler que la durée du mandat est de 6 ans on verra donc après en fonction de ce qui va se passer avec le COVID. Si on arrive à meilleure fortune peut être que l'on pourra l'envisager, mais malheureusement aujourd'hui cela ne fait pas partie des priorités.

Madame le Maire explique que le montage du projet de rénovation du musée doit être adossé à une recherche de subventions.

Monsieur Louis OURS précise que c'est justement le genre de financement qui est aujourd'hui abondé de façon assez importante par la Région et le Département.

Madame le Maire le confirme et ajoute qu'il y a beaucoup d'intervenants notamment la DRAC, qu'on est dessus. Nous sommes aussi en train de travailler sur le projet de rénovation des voûtes de l'église, qui est un gros projet, où on va chercher des fonds européens avec le programme ALCOTRA.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET ajoute que lors des recherches de subventions, qui sont faites systématiquement, Megève est taxée de commune riche, une image très difficile pour obtenir des subventions.

Budget annexe « PALAIS »

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET souhaite faire un point sur les travaux réalisés en interne évoqués par Madame Barbara PISSARD. Cela concerne les travaux du plafond de la piscine qui ont été faits durant cette « pause COVID », qui est une pause pour le fonctionnement du Palais, mais qui n'a pas été une pause pour les agents. Ces travaux sont terminés, il y aura encore quelques aménagements à faire car le revêtement est provisoire. Maintenant le travail est la déconstruction de la salle des Congrès qui a été bien entamée pour gagner du temps sur la déconstruction qui peut être gênante quand on est en exploitation, puisque maintenant l'exploitation est minime, donc il n'y a pas beaucoup de gêne, donc une avance sur les plannings et une opération financière qui n'est pas négligeable.

Madame le Maire remercie Madame Barbara PISSARD pour son travail très complet, qui est bien détaillé dans le document qui a été fourni aux membres du conseil. On constate une maîtrise des budgets malgré le passage de la crise COVID qui a quand même impacté, comme on le disait tout à l'heure, de façon conséquente les recettes de la collectivité avec des coûts en parallèle. Mais le message est passé à nos équipes pour réduire les coûts de fonctionnement pour arriver à un budget équilibré qui dégage, malgré tout, des excédents, ce travail ressort donc dans le document du ROB.

Madame le Maire remercie à nouveau Madame Barbara PISSARD pour le travail mené suite aux instructions données.

Monsieur Lionel MELLA demande pourquoi la halle gourmande est classée dans le budget de l'office de tourisme.

Madame le Maire précise que ce n'est que l'étude économique de ce projet qui est financée par l'office du tourisme non pas les investissements.

Madame Barbara PISSARD ajoute que dans les dépenses annualisées du budget principal on retrouve l'étude de faisabilité de la halle gourmande et dans la projection à moyen terme des services sur les dépenses annualisées, on aurait des travaux qui se réaliseraient sur 2022.

Monsieur Marc BECHET souhaite faire une remarque d'ordre général sur l'année 2019, une année difficile à intégrer en comparatif sur les précédents exercices notamment en terme de recettes, que ce soit sur l'office de tourisme ou sur le Palais pour les budgets annexes. Il voudrait faire deux remarques :

- La première sur l'office de tourisme : les recettes d'exploitation sont quand même en nette baisse depuis 2018 avec 2,146 millions d'euros en 2018, 1,8 million d'euros en 2019, un budget prévisionnel à 1,4 million d'euros et réalisé à 1,2 million d'euros. Donc on a quasiment divisé par deux en deux exercices, c'est énorme, c'est même inquiétant par rapport au format de l'office de tourisme qui a été voulu par la précédente mandature et qui se poursuit sur celle-ci.
- La deuxième remarque concerne le Palais, on en a déjà beaucoup parlé. La charge du Palais, malgré sa fermeture assez prolongée, est de près de 8 millions d'euros avec une participation de la commune de l'ordre de 5,9 millions d'euros. Il pense donc qu'il faut s'interroger sur la dimension du Palais, il entend bien la dimension sociale, la dimension sportive, un équipement nécessaire à l'activité économique. Mais Monsieur Marc BECHET pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'une vraie interrogation et d'un vrai travail de fond sur les finances et la gestion de cet établissement qui surement rend tous les services nécessaires et tant mieux, mais il pense que c'est impensable de garder cette charge aussi lourde d'année en année sans véritablement se poser la question.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET est soufflé par Monsieur BECHET qui prône la gratuité des remontées mécaniques en été et qui dit qu'il faudrait réfléchir sur le Palais. Il se dit scié et souhaite donc répondre à quelques-uns des points de Monsieur BECHET :

- Dans ces 8 millions il y a les charges d'emprunt, des charges de fonctionnement qui sont poursuivies car même si on était fermé (la glace, la piscine) il y a quand même eu une activité non rémunératrice des associations, qui a un coût.

Madame le Maire souhaite rebondir à ce sujet car attention sur le Palais, même si effectivement le Palais est fermé, nous n'accueillons pas de public, donc pas de recettes en face. Mais nous avons quand même les agents qui sont là et qui ne bénéficient pas du chômage partiel. Les agents sont au sein du Palais et sont payés. D'où les efforts qui ont été fait pour rénover tout l'espace aquatique dans le cadre de la fermeture du Palais pour occuper les agents, qui ont bien voulu s'investir et je les remercie encore, elle croit l'avoir déjà fait autour de cette table, pour leur investissement à la rénovation de cet espace aquatique qui est aujourd'hui totalement rénové avec beaucoup de rigueur et d'énergie insufflé par les équipes. Madame le Maire ne peut que les complimenter, mais sachez qu'effectivement le Palais est un outil qui nous coûte et dans lequel on essaye d'investir pour optimiser les coûts de fonctionnement par rapport à des récupérations de chaleur. Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET connaît bien ce sujet et elle va le laisser en parler, mais le constat est là : les collectivités locales ne bénéficient pas du chômage partiel.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET indique que c'était ce qu'il souhaitait également souligner et ajoute par rapport aux charges de personnel que la collectivité n'a pas eu d'aide de l'Etat. Il considère que l'Etat a aidé plein de monde, mais que nous sommes laissés de côté, il n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi les collectivités sont un petit peu abandonnées dans cette crise. Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET précise qu'évidemment on travaille sur la réduction des coûts de ces charges de fonctionnement sur plusieurs aspects d'ailleurs une délibération viendra par la suite concernant des études sur le photovoltaïque.

Monsieur Laurent SOCQUET rajoute que nous n'avons pas d'aide mais des contraintes puisque nous avons dû maintenir la piscine ouverte pour l'accueil des scolaires, là on est bien dans un rôle social du Palais on ne peut pas s'en priver, sans compter l'accueil des publics dérogatoires, des personnes qui ont une prescription médicale pour la pratique du sport.

Madame le Maire complète que c'est également le cas pour certains sportifs de haut niveau.

Monsieur Laurent SOCQUET constate donc qu'effectivement il y a des coûts, il faut chauffer l'eau et faire de la glace.

Madame le Maire souligne que certains de ces accueils sont gratuits.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET indique qu'on aurait pu faire des économies, mais en laissant tous ces gens sur le côté.

Monsieur Laurent SOCQUET considère que dans ce cas il nous aurait été reproché de ne plus faire de social à Megève.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET rajoute que par rapport à la glace, on a accueilli les associations soit le club des sports, qui ne peut désormais plus occuper la glace par contre nous avons une équipe de D1 qu'on soutient car s'il n'y a plus de glace, il n'y a plus de championnat, il n'y a plus rien, plus d'équipe. Tout ça se délite complètement. On sait qu'on est en manque d'activités sociales et de rencontre. Donc si on ne fait plus rien, il n'y en a plus, si la collectivité n'est pas derrière.

Monsieur Philippe BOUCHARD se permet de faire une précision, suite à la remarque de Monsieur Marc BECHET par rapport au tourisme et à une projection pour demain. Il souhaite le rassurer car ils ont bien compris que le tourisme à Megève est fondamentalement important. Par contre, il est vrai qu'aujourd'hui on est déstabilisé de part ces activités annulées au fil de l'eau, comme vous le savez, on improvise régulièrement par rapport à cela. Monsieur Philippe BOUCHARD aime bien dire que, des fois, quand on touche un peu le fond ça va nous permettre de rebondir. On a bien été secoués cette année, par contre les équipes sont très motivées et grâce à ce que nous sommes en train de vivre c'est l'occasion de réfléchir la montagne autrement. Soyez convaincus que cela va nous

projeter demain dans un nouveau scénario. On ne va pas réinventer le monde non plus, on va rester sur nos acquis : la force de notre village de Megève, qui n'a pas encore été, à son avis complètement exploitée, utilisée dirait-il. On s'est rendu compte cet été que la fréquentation touristique a évolué, elle était particulière et nouvelle. Donc on va rester là-dessus. On s'est aussi rendu compte cet hiver qu'il y avait des pratiques qu'on avait un peu mises de côté, c'est vrai. Nous ce qui nous intéresse c'est que les gens viennent, que Megève soit toujours attractif car plus on aura de monde plus on va pouvoir faire vivre nos socioprofessionnels, plus nos commerces vont fonctionner et continuer à porter notre image. Par contre soyez convaincus que, ça se voit peut-être moins au niveau financier, les équipes sont ultra motivées pour toujours porter Megève à l'extérieur et avec l'équipe, Madame le Maire en particulier et moi-même, nous y veillons sérieusement. Monsieur Philippe BOUCHARD tient à remercier une fois de plus les équipes de l'office de tourisme qui ont dû improviser tout au long de l'année 2020 et début de l'année 2021, encore plus flagrant et troublant que 2020.

Amendement

Adoption

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Megève.
Pour extrait conforme,

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la présente en Sous-Préfecture par télétransmission le 15 février 2021 et de sa publication par affichage à la porte de la Mairie, le 15 février 2021.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES





Mairie de Megève
1, place de l'Eglise
BP 23
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 29 29

Rapport d'Orientations Budgétaires Budget 2021
--

Table des matières

I.	<u>Eléments de contexte</u>	59
A.	<u>Rappel de la loi de finances pour 2020</u>	59
B.	<u>Dispositions du projet de loi de finances pour 2021</u>	59
1.	<u>Le plan de relance</u>	59
2.	<u>Les dotations aux collectivités</u>	60
C.	<u>Le contexte économique de la commune</u>	60
1.	<u>Les objectifs généraux du mandat</u>	60
II.	<u>Compte administratif 2020 anticipé</u>	60
A.	<u>Propos liminaires</u>	60
B.	<u>Section de fonctionnement</u>	61
1.	<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>	61
2.	<u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u>	63
3.	<u>CAF brute et CAF nette</u>	67
C.	<u>Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement</u>	68
1.	<u>Les recettes d'investissement</u>	68
2.	<u>Les dépenses d'investissement</u>	69
III.	<u>Etat de la dette</u>	70
A.	<u>Préambule</u>	70
B.	<u>Proposition d'endettement pour l'exercice 2021</u>	71
C.	<u>Dette propre</u>	71
1.	<u>Bilan annuel</u>	71
2.	<u>Taux</u>	72
3.	<u>Coût</u>	72
4.	<u>Echéancier</u>	73
5.	<u>Extinction</u>	73
6.	<u>Durée de vie</u>	73
7.	<u>Prêteurs</u>	74
D.	<u>La capacité de désendettement</u>	75
E.	<u>La dette garantie</u>	76
1.	<u>Propos liminaires</u>	76
2.	<u>Bénéficiaires</u>	76
3.	<u>Bilan annuel</u>	76
4.	<u>Taux</u>	77
5.	<u>Echéancier</u>	78
6.	<u>Extinction</u>	78
IV.	<u>Principaux éléments de stratégie financière 2021</u>	79

A.	<u>Section de fonctionnement</u>	79
1.	<u>Les recettes réelles de fonctionnement</u>	79
2.	<u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u>	79
B.	<u>Section d'investissement</u>	79
1.	<u>Les recettes d'investissement</u>	79
2.	<u>Les dépenses d'investissement</u>	80
V.	<u>Budgets annexes</u>	84
A.	<u>Principes généraux et articulation des budgets</u>	84
B.	<u>Budget annexe « Eau »</u>	84
1.	<u>Contexte national</u>	84
2.	<u>Compte administratif 2020 anticipé</u>	84
3.	<u>Etat de la dette</u>	86
4.	<u>Orientations budgétaires pour 2021</u>	87
C.	<u>Budget annexe « Assainissement »</u>	89
1.	<u>Contexte national</u>	89
2.	<u>Compte administratif 2020 anticipé</u>	89
3.	<u>Etat de la dette</u>	91
4.	<u>Orientations budgétaires pour 2021</u>	92
D.	<u>Budget annexe « Parcs de stationnement »</u>	93
1.	<u>Compte administratif 2020 anticipé</u>	93
2.	<u>Etat de la dette</u>	95
3.	<u>Orientations budgétaires pour 2021</u>	97
E.	<u>Budget annexe « Tourisme »</u>	98
1.	<u>Contexte national</u>	98
2.	<u>Compte administratif 2020 anticipé</u>	98
3.	<u>Etat de la dette</u>	99
4.	<u>Orientations budgétaires pour 2021</u>	99
F.	<u>Budget annexe « PALAIS »</u>	101
1.	<u>Compte administratif 2020 anticipé</u>	101
2.	<u>Etat de la dette</u>	102
3.	<u>Orientations budgétaires pour 2020</u>	104

Le conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 14 juin 2016.

Ces textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit contenir les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et des informations relatives au personnel.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du conseil municipal.

Il détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2021 (I), puis une synthèse de la situation de la commune issue du compte administratif provisoire pour 2020 (II), les éléments relatifs à l'endettement de la commune (III), les principaux éléments de stratégie financière 2021 (IV) et enfin les budgets annexes (V).

Eléments de contexte

Rappel de la loi de finances pour 2020

- L'exposé général des motifs de la loi de finances (LF) 2020 consacrait l'acte 2 du quinquennat, dont il traduit les ambitions politiques : baisser massivement les impôts et préparer l'avenir. Elle était particulièrement marquée par la refonte de la fiscalité locale et ses impacts sur les dotations.

- Toutefois, l'exécution a été bouleversée par les effets économiques et politiques de la crise sanitaire COVID-19. Plusieurs lois de finances rectificatives sont intervenues afin d'anticiper les charges nouvelles et d'amortir les effets de cette crise et du confinement opéré au printemps 2020 sur l'économie.

- Les collectivités étaient principalement intéressées par la loi de finances rectificatives 3 de juillet 2020 à l'occasion de laquelle l'Etat prévoyait un mécanisme de compensation des pertes de recettes supportées par les collectivités. Le décret n°2020-1451 du 25 novembre dernier pris pour l'application de cette disposition déterminait des conditions strictes et des modalités de calcul précises pour l'établissement de cette dotation. L'acompte devait être versé aux collectivités bénéficiaires le 30 novembre 2020. Il est à noter que Megève n'a reçu aucune compensation à cette date. Le solde devant être versé après le vote du compte administratif 2020, nous demeurons attentifs au potentiel versement à cette période d'une compensation. Néanmoins, par prudence, nous n'avons prévu aucune recette à ce titre. L'éventuel versement sera pris en compte par décision modificative au budget 2021.

Dispositions du projet de loi de finances pour 2021

- Le projet de loi de finances (PLF) 2021 est nécessairement marqué par la prise en compte des effets de la crise sanitaire qui se poursuit et par ses effets sur l'économie. Il a une vocation de relance de l'économie.

Le plan de relance

- Un plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sur deux ans est prévu dans le PLF2021. L'objectif est un décaissement rapide visant trois objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Pour les collectivités, un tiers de la somme devra être consacré aux missions d'aménagement du territoire.

- Parallèlement, la PLF2021 prévoit une réduction de la fiscalité économique locale afin de limiter les taxes (CVAE / CFE) pesant sur les facteurs de production des entreprises et permettant d'améliorer leur compétitivité.

Les dotations aux collectivités

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités demeurent stables (légère augmentation). Par ailleurs, pour soutenir l'investissement local, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera portée à 4 milliards d'euros dont un milliard d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.
- La DGF restera stable. Toutefois, comme pour les exercices précédents, la dotation perçue par Megève s'est réduit en 2020. Nous pouvons donc anticiper une nouvelle baisse pour 2021.
- Le PLF2021 est également marqué par l'entrée en vigueur de la seconde phase de la suppression de la taxe d'habitation. A noter, que les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations sont neutralisés pour éviter les effets sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers.
- L'automatisation du FCTVA est également prévu dans le PLF2021. Toutefois, un décret doit être publié pour la mise en œuvre.
- Enfin, il n'est pas prévu pour 2021 de nouvelles dotations de compensation des pertes de recettes aux collectivités afin d'anticiper l'impact de la crise sanitaire sur les budgets locaux.
- Durablement, les finances locales se trouveront impactées par les effets de cette crise tant sur les recettes à caractère fiscal que sur les recettes domaniales. Cette situation financière impactera la capacité d'autofinancement des collectivités et donc les facultés d'investissement. En outre, et bien qu'un plan de relance soit prévu, l'impact économique de la crise sanitaire glissera sur plusieurs exercices.

Le contexte économique de la commune

Les objectifs généraux du mandat

L'équipe municipale élue en 2020 a déterminé des objectifs généraux tournés vers la population permanente et touristique et d'amélioration des services publics, on retiendra :

- Gestion et prévision budgétaire : poursuivre la diminution et la rationalisation des charges de fonctionnement, l'optimisation des recettes (ex : subventions), la programmation et l'exécution des dépenses d'investissement,
- Services offerts à la population locale, continuer à mettre le citoyen au cœur du service public : qualité de vie, services offerts à la population : des offres d'accueil de l'enfant à séniors, politiques tarifaires, rénovation de la maison de retraite, guichet unique ...
- Gestion patrimoniale : programme de rénovation du patrimoine (voirie, bâti, patrimoine historique) associée aux logiques d'accessibilité et d'économie d'énergie, soutien à la rénovation du parc privé ancien, révision du PLU,
- Service offert aux usagers : poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ainsi que les infrastructures, poursuivre la rénovation du Palais et le développement d'une logique plus commerciale.
- Gestion dynamique des RH : poursuivre l'analyse des postes et des missions afin de concilier RH et logique de rationalisation et continuer à améliorer le service offert aux agents,
- Maintenir le rayonnement et l'attractivité de la commune : perpétuer la mise en œuvre d'une offre territoriale 4 saisons sur le plan économique, touristique, culturel et sportif, mise en avant des savoir-faire locaux, des arts culinaires et création d'un label Megève.

Compte administratif 2020 anticipé

Propos liminaires

Un retour sur les principaux éléments des précédents comptes administratifs et en particulier sur ceux du compte administratif 2019 est proposé aux fins d'analyser la situation financière de la commune telle qu'elle se présentait au terme de ce dernier exercice et de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2020.

Il est précisé que les données graphiques sont des données brutes, non retraitées de divers éléments exceptionnels pouvant constituer des biais à la compréhension des évolutions. Ceux-ci sont rappelés, pour les plus importants d'entre eux, dans les développements ci-dessous.

Les anticipations, à la date de rédaction de ce document, de réalisation des crédits 2020 s'établissent de la manière suivante.

Section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 32,3M€ au 31 décembre 2020. Ce qui conduit à une stabilisation des recettes par rapport au compte administratif 2019. Cette évolution est le résultat des éléments constatés sur les grands postes de recettes détaillés ci-dessous. La bonne tenue des ressources fiscales a permis de compenser les pertes des ressources d'exploitation liées à la crise sanitaire.

En €	2016	2017	2018	2019	BP 2020+DM	CA 2020 (10/12/2020)
Ressources fiscales propres (chap 73)	24 650 681,99	24 856 336,69	24 485 824,91	25 368 004,99	24 928 398,70	26 005 682,27
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	6 093 668,38	4 342 682,90	3 998 825,29	4 209 522,90	3 178 048,79	3 671 310,85
= Produits "flexibles" (a)	30 744 350,37	29 199 019,59	28 484 650,20	29 577 527,89	28 106 447,49	29 676 993,12
Atténuations de charges (chap013)	149 594,14	96 135,09	86 281,80	82 805,92	80 000,00	123 372,78
Dotations et participations (chap74)	3 150 649,14	2 800 734,00	2 670 655,99	2 608 381,08	2 481 586,00	2 531 035,40
= Produits "rigides" (b)	3 300 243,28	2 896 869,09	2 756 937,79	2 691 187,00	2 561 586,00	2 654 408,18
= Produits de gestion (a+b=A)	34 044 593,65	32 095 888,68	31 241 587,99	32 268 714,89	30 668 033,49	32 331 401,30

DGF (Chap74)

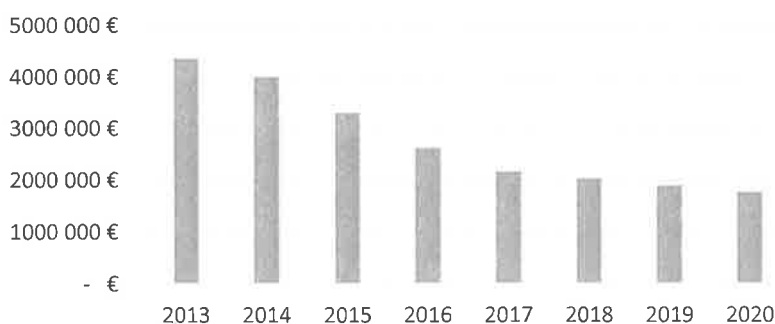
La dotation globale de fonctionnement (DGF) recule progressivement depuis plusieurs années. L'année 2020 a connu une nouvelle évolution à la baisse des dotations de l'Etat.

La commune a ainsi perdu près de 2,6 M€ sur sa DGF en valeur entre 2013 (4,36M€) et 2020 (1,73M€) et un total de plus de 12,7M€ sur la période 2013/2020.

Il était prévu que la DGF ne devait pas baisser davantage en 2020. Toutefois, le gouvernement a décidé d'accentuer l'effort de solidarité en faveur des territoires plus fragiles. La DGF a donc organisé la solidarité entre collectivités et des ajustements individuels ont été opérés conduisant à une nouvelle diminution de la DGF par rapport à 2019. Elle s'est établie à 1 763 181 € contre 1 889 138 € en 2019 (- 125 957 € / - 6,67 %).

La relative stabilité de l'enveloppe DGF dans le budget national conduit à une baisse des ressources des communes. En effet, l'inflation et l'évolution de la population ne sont pas prises en compte dans l'évaluation annuelle.

DGF



Ressources fiscales

Le produit des ressources fiscales est attendu à hauteur de 26M€, à rapporter à une prévision budgétaire corrigée de 25M€ et à un compte administratif 2019 de 25,4M€.

La commune bénéficie des augmentations des bases fiscales déterminées par services fiscaux avant application des taux communaux, qui sont quant à eux maintenus. La CCPMB fixe quant à elle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe GEMAPI qu'elle encaissera directement et qui impactera les foyers fiscaux. L'impact sur le produit fiscal du dégrèvement de CFE, voté en 2020 par le conseil municipal, s'appliquera à compter de 2021, son montant est de 266 102€.

Les droits de mutation ont maintenu leur rythme d'encaissement constant. L'exercice 2021 pourrait voir une contraction de ce produit en raison de la suspension des signatures des actes de vente pendant une partie du premier confinement.

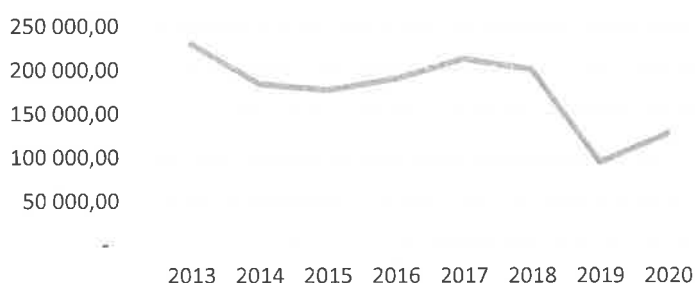
Ressources fiscales propres



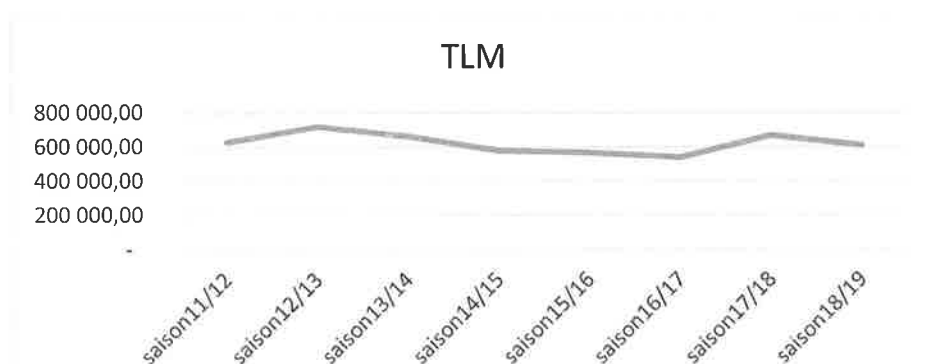
A compter de l'année 2016, les ressources fiscales ont connu une augmentation notable (900K€) au titre de la taxe d'habitation par la prise en compte des logements locatifs saisonniers dans le périmètre de calcul.

Parmi les ressources fiscales, est à noter, que le produit brut des jeux (PBJ), qui augmente progressivement depuis 2015, a très fortement baissé en 2019. Cette forte baisse est consécutive à la fermeture de l'établissement pour travaux pendant une période 8-9 mois. L'exercice 2020 devait permettre un retour à un niveau classique de recettes. Toutefois, la crise sanitaire a conduit à une fermeture des établissements de jeux considérés comme une activité non essentielle. Le produit de PBJ pour 2020 s'en trouve donc réduit et nous pouvons anticiper une baisse pour 2021 si la situation se poursuit.

PBJ



La taxe loi montagne (TLM) est stable sur la saison 2018/2019. Pour l'exercice 2021, la collectivité percevra la TLM de la saison 2019/2020 qui a été écourtée pour raison sanitaire, et, pour l'exercice 2022, elle percevra la recette de la saison suivante soit 2020/2021. En 2021, le produit de la TLM sera donc impacté par les conditions de fin de saison 2019/2020 et, en 2022, par celles de la saison 2020/2021. Il s'agit d'un effet à long terme de la crise sanitaire.

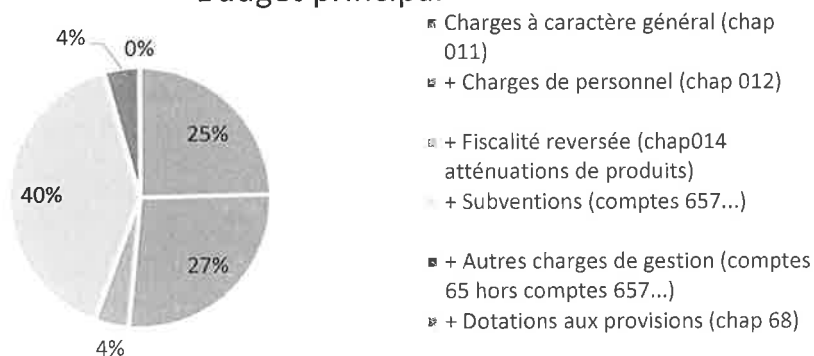


Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées à la somme de 29,2 M€ en hausse par rapport au compte administratif 2019 (27,7M€).

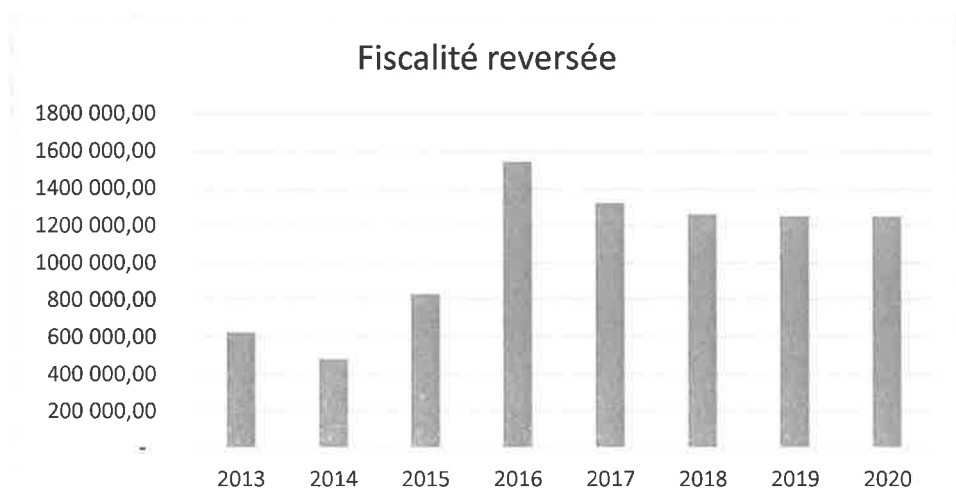
En €	2016	2017	2018	2019	BP2020+DM	CA 2020 (10/12/2020)
Charges à caractère général (chap011)	9 356 441,03	6 362 130,11	6 775 907,69	6 727 825,37	8 174 371,43	7 214 778,64
+ Charges de personnel (chap012)	12 312 453,05	9 560 698,02	7 712 398,91	7 751 872,85	8 464 466,00	7 844 521,14
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	1 544 338,00	1 323 247,00	1 259 638,00	1 249 966,00	1 256 428,00	1 248 924,00
+ Subventions (comptes 657...)	5 033 722,12	10 659 777,83	10 145 929,08	10 768 160,58	12 277 918,29	11 685 519,63
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 428 884,25	1 165 927,02	1 294 553,21	1 351 523,03	1 312 191,00	1 263 141,88
+ Dotations aux provisions (chap68)	60 000,00	30 000,00	30 000,00	56 000,00	25 000,00	25 000,00
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 500 146,96	- 216 766,28	- 163 482,72	- 181 754,57	- 180 000,00	- 118 420,12
= Charges de gestion (b-c)	29 235 691,49	28 885 013,70	27 054 944,17	27 723 593,26	31 330 374,72	29 163 465,17

Budget principal



Fiscalité reversée : FPIC et FNGIR

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ont connu deux années consécutives de baisse après une année 2016 particulièrement importante (1 544 338 €). Après 2019, l'année 2020 est marquée par une stabilisation du montant de ces prélèvements qui s'établissent à 1 248 924 € contre 1 249 966 € en 2019 (- 1 042 €).



Les dépenses de personnel

A l'occasion du précédent mandat et dans un contexte de plus en plus contraint, la direction générale a mis en œuvre le volet ressources humaines du plan d'économie afin de répondre à l'objectif indispensable de maîtrise de la masse salariale tout en veillant au développement, à la modernisation et à l'efficacité de l'organisation des services communaux afin de répondre aux attentes des usagers.

Les effectifs

Fin 2020, tous budgets confondus, la commune comptait 331 agents (302 agents permanents et 29 agents non permanents), auxquels s'ajoutent 3 apprentis et 1 étudiant.

Les effectifs se répartissent entre 196 de fonctionnaires (dont 22 en disponibilité) et 135 de contractuels. Les effectifs relèvent principalement des filières technique, administrative, animation et police municipale. Sur les effectifs, on dénombre 58,01% de femmes (192 femmes) pour 41,99% d'hommes (139 hommes). 18 agents (5,44%) sont à temps partiel. La commune employait 14 travailleurs en situation de handicap sur emploi permanent au 1^{er} janvier 2018.

La commune a connu 26 départs d'agents et 21 arrivées d'agents sur emplois permanents.

La masse salariale

La masse salariale est attendue autour de 7,84M€, en hausse de 1,20% entre 2019 et 2020. Outre le glissement vieillesse technicité (GVT), cette augmentation s'explique par le dégel des primes des agents de la collectivité et l'attribution d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

La masse salariale consolidée (budget principal, budgets annexes) est attendue autour de 13,4M€, en hausse de 0,50% par rapport au CA2019. Cette hausse est très minime et est inférieure à l'augmentation naturelle de la masse salariale par le GVT (environ 4%). Il s'agit de la traduction des efforts réalisés par les services pour contenir la masse salariale dans le contexte sanitaire de 2020. En l'occurrence, certains recrutements ont été suspendus, les contrats saisonniers ont été interrompus et leur nombre a été réduit pour la saison d'hiver et le nombre d'heures supplémentaires réalisées au cours de l'exercice a été très fortement réduit.

Aussi, au regard des efforts déployés pour optimiser la masse salariale et l'anticipation du GVT et la poursuite de l'attribution du CIA, il est raisonnable d'estimer le taux de progression des dépenses de personnel à +4% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont attendues à 7,2M€ en augmentation de 7,24%. Malgré une gestion rigoureuse, ce poste souffre de l'augmentation du coût des énergies (électricité, carburant). Par ailleurs, les dépenses liées aux mesures sanitaires mises en œuvre par la commune (acquisition d'équipements spécifiques, masques...) ont été imputées sur ce chapitre. La commune a également accueilli le criterium du Dauphiné qui a augmenté ce poste. Enfin, la location des bâtiments modulaires visant la relocalisation de la mairie est une dépense de fonctionnement venue augmenter cette ligne.

Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En l'occurrence pour l'année 2020, les subventions suivantes ont été votées :

En €	CA2017	CA2018	CA2019	BP2020+DM	CA2020 anticipé	Evol CA2019/CA2020 anticipé
Fonctionnement						
BA PK	367 041,10	150 000,00	200 000,00	380 000,00	200 000	0%
BA Palais	6 215 942,05	5 729 585,84	5 228 025,79	5 968 480,50	5 961 401,16	14,03%
BA TOURISME	2 603 929,10	2 350 000,00	3 241 356,88	3 752 602,61	3 752 602,61	15,77%
Total	9 186 912,25	8 229 585,84	8 669 382,67	10 101 083,11	9 914 003,77	14,36%
Investissement						
BA Palais	-	450 000,00	465 000,00	1 643 123,16	1 643 123,16	253,36%
Total	-	450 000,00	465 000,00	1 643 123,16	1 643 123,16	253,36%

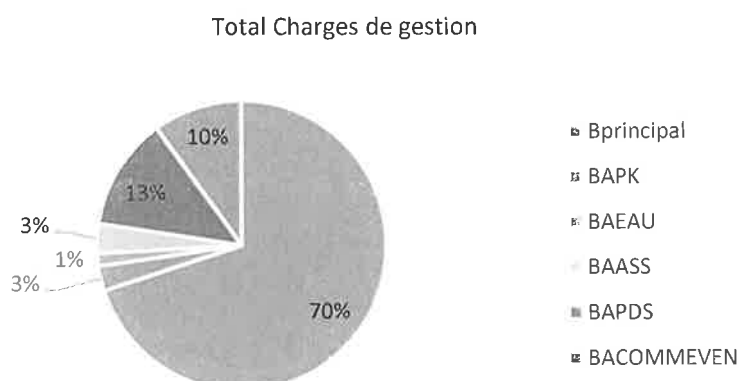
On constate une hausse de 14,36% des subventions versées aux budgets annexes. Comme évoqué au moment du vote du budget 2020, pour les budgets palais et tourisme, les subventions visaient à anticiper la couverture des charges 2020 mais également à la reconstitution d'excédents en cas de recettes conformes aux prévisions du BP2020 et à la reconstitution d'une trésorerie. La subvention d'équipement pour le budget Palais visait la couverture des investissements inscrits en 2020 et le paiement du capital de la dette. Dans le contexte particulier de l'exercice 2020, les subventions ont été maintenues afin de tenir compte de la baisse des recettes des budgets annexes.

Il est à noter que la subvention prévue pour le budget annexe parcs de stationnement, visant à anticiper les échéances du crédit-bail et, en particulier, la dernière échéance de 2024, n'a été versée qu'en partie afin de couvrir les pertes de recettes de ce budget annexe.

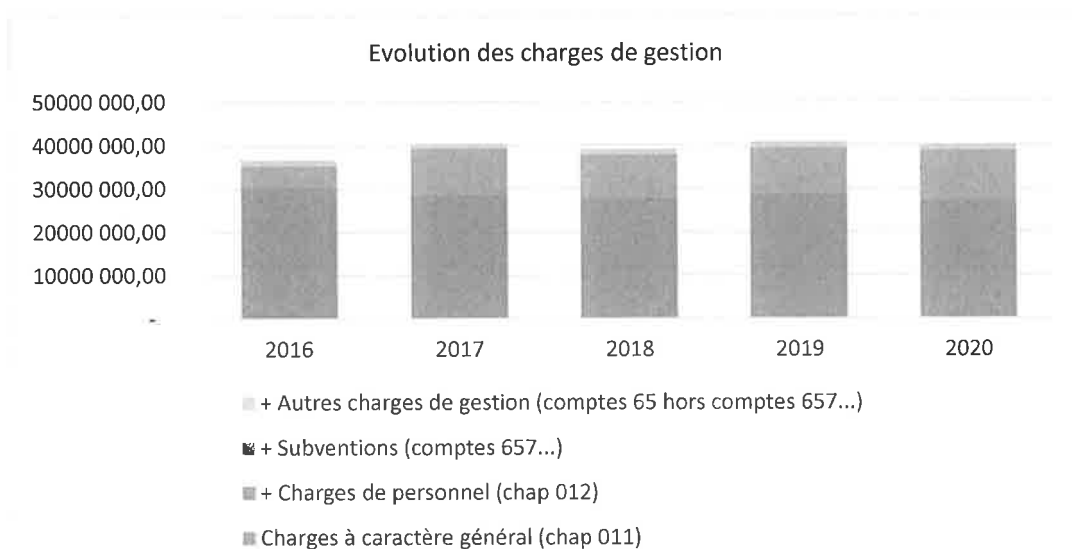
Compte tenu de l'impact de ces subventions sur le budget principal, une attention particulière leur sera portée en 2021 afin de continuer à les contenir autant que possible dans le contexte actuel de baisse des recettes.

Analyse consolidée

Au regard, de la création successive des budgets Tourisme puis Palais (mis en œuvre début 2017) ayant individualisé les dépenses de ces services afin d'en améliorer le suivi, il est indispensable d'avoir une approche consolidée (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, tourisme et palais) afin de traduire la réalité de la situation économique de la collectivité. Le poids des budgets annexes est en effet significatif :



De manière consolidée, l'évolution des charges de gestion se présente comme suit :



Selon le détail consolidé suivant :

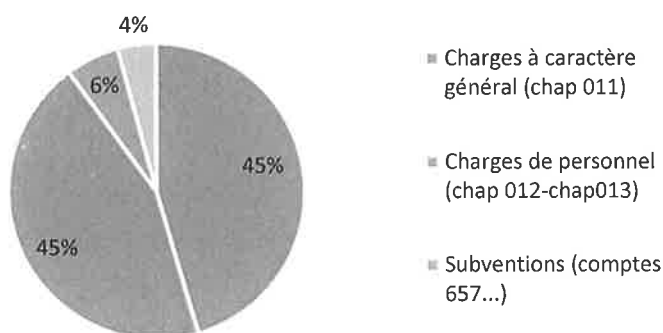
En €	2016	2017	2018	2019	CA anticipé 2020 (10/12/20)
Charges à caractère général (chap011)	16 895 463,20	14 947 364,66	14 607 611,57	15 240 604,06	13 687 402,80
+ Charges de personnel (chap012)	13 314 843,22	13 607 386,12	13 082 818,82	13 321 551,25	13 388 707,53
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	1 824 672,00	1 602 472,00	1 543 665,00	1 530 369,00	1 475 151,00
+ Subventions (comptes 657...)	5 033 722,12	10 659 777,83	10 145 929,08	10 768 160,58	11 685 519,63
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 431 129,00	1 167 039,66	1 298 219,34	1 360 423,99	1 269 474,31
+ Dotations aux provisions (chap68)	60 000,00	35 000,00	49 000,00	61 007,50	44 200,00
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 500 146,96	- 216 766,28	- 203 482,16	- 226 359,88	- 178 414,89
= Charges de gestion (b)	38 059 682,58	41 802 273,99	40 523 761,65	42 055 756,50	41 372 040,38

L'année 2017 est la première année d'exploitation des nouveaux espaces du palais, ce qui conduit à une augmentation des charges à caractère général (Chap011 – en bleu). L'année 2020 est marquée par une réduction des dépenses à caractère général. Malgré les dépenses liées à la crise sanitaire évoquées plus avant, les dépenses ont été contenues. L'ensemble des postes de dépenses ont été revus à l'occasion de la décision modificative de l'été et les économies générées ont permis d'équilibrer les pertes de recettes.

Le second poste ayant connu une augmentation est celui des subventions puisqu'à compter de 2017, les budgets annexes parkings, tourisme et Palais ont bénéficié d'une subvention du budget principal. Nous notons toutefois que les efforts de maîtrise de fonctionnement au niveau de la commune ont permis de contenir l'évolution des charges de gestion.

Lesdites subventions se traduisent comptablement par deux écritures de sens inverse et de même montant dans la comptabilité des budgets (une dépense de fonctionnement pour le BP et une recette de fonctionnement pour les BA). En l'absence de retraitement, ces opérations majorent artificiellement les montants agrégés obtenus. Au regard des sommes importantes correspondant aux subventions, les charges de gestion consolidées ont été retraitées de ces données :

Budget consolidé (retraité des flux croisés)



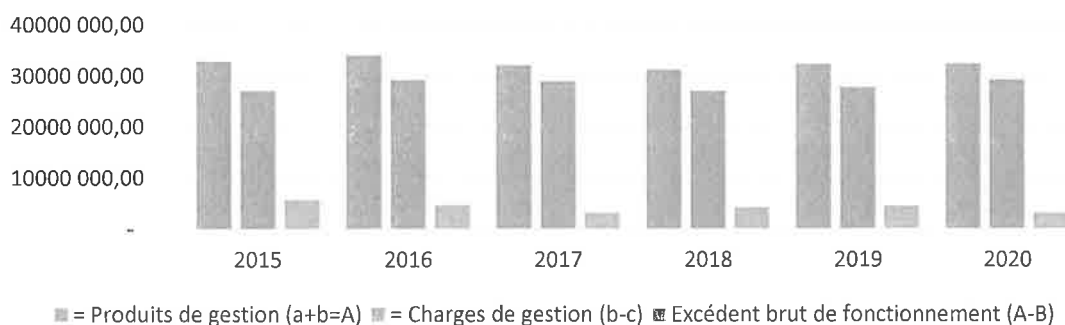
CAF brute et CAF nette

Il convient de noter que les cessions immobilières (compte 775) constituent des recettes de fonctionnement (chapitre 77). Compte tenu de leur valeur et donc de leur impact sur la constitution de la CAF, ces éléments exceptionnels avaient été retraités lors du DOB 2018. Dans un souci de sincérité, et afin d'éviter ce retraitement, les cessions immobilières apparaîtront désormais en recettes d'investissement (voir ci-après). Les autres recettes exceptionnelles figureront en recettes de fonctionnement.

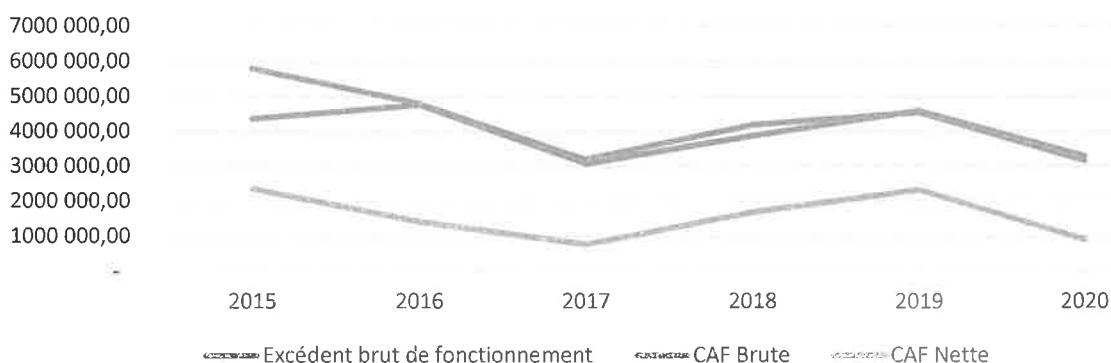
En €	2016	2017	2018	2019	CA2020 anticipé (10/12/20)
= Produits de gestion	34 044 593,65	32 095 888,68	31 241 587,99	32 268 714,89	32 331 401,30
= Charges de gestion	29 235 691,49	28 885 013,70	27 054 944,17	27 723 593,26	29 163 465,17
Excédent brut de fonctionnement	4 808 902,16	3 210 874,98	4 186 643,82	4 545 121,63	3 167 936,13
En % des produits de gestion	14,13%	10,00%	13,40%	14,09%	9,80%
+Produits financiers (chap76)	1 424 971,16	695 054,76	694 008,61	692 941,11	727 794,31
-Charges financières (chap66)	- 1 773 156,33	- 443 507,33	- 789 563,00	- 720 968,79	- 662 166,63
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	350 632,52	67 890,12	105 629,61	101 473,79	84 678,79
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 43 330,74	- 447 349,08	- 314 771,62	- 21 550,53	- 16 628,77
= CAF brute	4 768 018,77	3 082 963,45	3 881 947,42	4 597 017,21	3 301 613,83
-Annuité en capital de la dette (compte 1641)	3 340 449,67	2 310 214,63	2 192 407,62	2 263 526,05	2 386 426,30
= CAF nette ou disponible	1 427 569,10	772 748,82	1 689 539,80	2 333 491,16	915 187,53

Concernant, l'excédent brut de fonctionnement (EBE - différence entre les produits et les charges de fonctionnement), l'année 2017 se traduit par une forte baisse qui traduit la création du budget annexe Palais. La tenue des recettes fiscales a permis d'amortir l'effet de la crise sanitaire sur la constitution de l'EBE. Il se contracte toutefois de plus de 30%.

Constitution EBE



Le niveau de CAF brute devrait s'établir autour de 3,3M€ pour le budget principal, en recul par rapport au CA2019. L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement. La CAF nette devrait se réduire et s'établir à 915K€.



Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constantes si on les retraits des recettes exceptionnelles du FCTVA liées aux travaux du palais des sports.

En €	2016	2017	2018	2019	BP 2020 + DM + RAR	CA 2020 (10/12/2020)
CAF nette ou disponible (A)	1 427 569,10	772 748,82	1 689 539,80	2 333 491,16	- 2 967 005,30	915 187,53
Taxe d'aménagement et d'urbanisme - compte 10226	379 214,75	292 665,16	401 191,84	1 803 676,37	1 226 556,39	1 754 845,74
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222	1 932 400,00	2 557 224,00	784 477,00	690 118,00	628 608,00	628 608,00
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)	133 769,30	9 980,60				
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	1 125 078,06	76 390,85	275 602,61	677 007,21	1 213 407,04	729 964,21
+Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)	1 012,00	2 544,25				
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	15 405 054,13	335 461,57	3 926 286,24	2 392 605,24	9 043 123,16	3 898 471,24
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	18 976 528,24	3 274 266,43	5 387 557,69	5 563 406,82	12 111 694,59	7 011 889,19
+Produits exceptionnels (cpt 775 cession immo) (C)	466 350,66	117 163,80	18 706 978,78	144 702,00	-	292 925,00
= Financement propre disponible (A+B+C)	20 870 448,00	4 164 179,05	25 784 076,27	8 041 599,98	9 144 689,29	8 220 001,72

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) connaît un rythme d'encaissement assez constant. Pour mémoire, elle est perçue en deux fractions correspondant à deux périodes : date de délivrance du permis plus 12 mois et plus 24 mois.

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune sont de grande ampleur et permettent de bénéficier d'une taxe d'aménagement importante. Comme annoncé lors du vote du budget, les recettes attendues en 2020 sont supérieures aux recettes habituelles de ce poste et sont attendues à 1,75M€.

FCTVA

Le FCTVA est perçu pour les travaux d'investissement réalisés l'année précédente. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements réalisés l'année précédente.

Les travaux de Palais menés de 2014 à 2016 ont amené un boni de FCTVA pour la période 2015 à 2017.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse. Ce poste s'élève à 629K€.

Subventions

Il est attendu des recettes de l'ordre de 730K€ au titre des subventions. Comme en 2018, la commune a mené une politique active de recherches de financement pour, notamment, les travaux de réfection de l'église. Ces démarches ont abouti puisqu'une subvention de 81K€ est attendue. Dans la mesure où les démarches ont été initiées par la commune, les fonds ont abondé le budget principal. Cette recette a été prise en compte et est reversée à la commission syndicale des biens indivis.

Immobilisations financières (chap27)

Ce chapitre retrace, notamment, les opérations de désignation. En 2020, la commune a procédé à la désignation du solde du produit de cession du terrain du Paddock (1,920M€) pour le paiement de cette opération et d'une partie du produit de cession du terrain des Vériaz (1,6M€) pour le versement de la subvention d'équipement au budget annexe le Palais. Ces opérations avaient été prévues à l'occasion du vote du budget 2020.

Les cessions immobilières

Dans un souci de sincérité, les cessions immobilières (compte 775) apparaissent désormais à la suite des recettes d'investissements. Comme évoqué plus avant, cette modalité permet de faire apparaître la CAF plus aisément sans avoir besoin de procéder à un retraitement comme lors du DOB 2018. Il est utile de rappeler que les produits des cessions de la commune les plus importants ont été :

- En 2018 :
 - o La parcelle des Vériaz : 12 600 000 € (consignation pour les travaux du Palais)
 - o Paiement à terme Parcelle des Vériaz : 645 000 €
 - o La parcelle Paddock : 3 898 000 € (consignation pour acquisition des espaces publics à l'issu des travaux)
 - o Le prix complémentaire résultant de la cession des actions RMM : 1 411 954 €

Les dépenses d'investissement

En €	2016	2017	2018	2019	BP2020+DM+RAR	CA 2020 anticipé
= Financement propre disponible (A+B+C)	20 870 448,00	4 164 179,05	25 784 076,27	8 041 599,98	9 144 689,29	8 220 001,72
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	121,67%	69,31%	541,92%	126,64%	59,20%	115,20%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	17 153 517,65	6 008 078,52	4 757 954,14	6 349 867,65	15 446 988,51	7 135 528,27
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature) (chap204)	3 264,56	418 534,40	505 395,24	724 577,80	3 269 868,96	2 428 284,88
- dotations fonds divers réserves (chap10)			61 187,82	99 638,40	121 828,35	119 852,24
- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés (chap13)			40 000,00	317 733,07	123 233,06	82 750,00
- Participations et investissements financiers nets (chap16+chap26+chap27)	15 479 990,00	47 100,00	17 143 000,00	200 000,00	4 001 716,70	155 701,10
=Dépenses d'investissement	32 636 772,21	6 473 712,92	22 507 537,20	7 691 816,92	22 963 635,58	9 922 116,49

= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 11 766 324,21	- 2 309 533,87	3 276 539,07	349 783,06	- 13 818 946,29	- 1 702 114,77
Nouveaux emprunts de l'année (compte 1641recettes)	-	-	-	-	4 000 000,00	4 000 000,00
Variation du fond de roulement	- 11 766 324,21	- 2 309 533,87	3 276 539,07	349 783,06	- 9 818 946,29	2 297 885,23

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement sont attendues autour de 7,1M€. Elles sont financées à hauteur de 115,20 % par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2020 correspondent, notamment, aux projets suivants :

- Enfance (199K€): équipements scolaire et périscolaire, équipements de sécurité, travaux crèche, réfection école ;
- Administration générale et services publics (1,3M€): équipements fondation Morand Allard, équipements police municipale et de sécurité publique, acquisition véhicules, licences et logiciels, équipements informatiques, équipements et mobiliers de bureau, outillage et équipements pour les services, équipements pour le déneigement, bornes zone piétonne ;
- Voirie et réseaux (4,4M€): détection de réseaux, inspections d'ouvrages dont ponts, éclairage (SYANE), concession d'aménagement du Paddock, poteaux incendie, fibre optique, éclairage public, travaux et reprise de revêtement route E Rothschild, aménagements RN et rue Général Muffat de St Amour, Feige et Crêt, ch Riglard, réfection des ponts, mobiliers urbains ;
- Patrimoine bâti (679K€): Extension et rénovation du CTM, travaux de la maison de la montagne, déménagement des services de la mairie, inspection d'ouvrage, réfection électrique, toiture de la ferme de Moutely, inspections d'ouvrages, études et démarrage des travaux réfection de la maison de la montagne, réfection appartements, réfection toilettes publics, travaux appartements;
- Biens et équipements culturel (80K€): entretien chapelles du Calvaire, aménagements exposition Roni, réfection sol salle de musique ;
- Sport et loisirs (283K€): aménagements patinoire centrale, aménagements skate park;
- Environnement (19K€): plantations, ONF.

Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipements (chap204) recouvrent les opérations réalisées avec le SYANE (207K€) concernant l'éclairage public, les réseaux secs route du Coin, rues Charles Feige et Crêt, ainsi que les subventions d'équipement versées au budget annexe palais (1,6M€), au CCAS (102K€) et le fonds de concours pour le téléski de la Cry (476K€).

Etat de la dette

Préambule

Il est nécessaire de rappeler que les dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 doivent être pris en compte aux fins de calcul des ratios relatifs au budget principal de la commune de Megève.

Le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 vise à apporter une aide aux collectivités et établissements fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé.

Le décret du 29 décembre 2015 a inséré la disposition suivante sous l'article R. 2313-2 après le i du I du Code général des collectivités territoriales :

« Lorsqu'une collectivité, ou l'un de ses établissements publics, doit acquitter une indemnité de remboursement anticipé d'emprunt, et dans le cas où elle bénéficie d'une aide octroyée par le fonds de soutien créé par l'article 92 de

la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, cette collectivité peut déduire de cet encours de dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien ».

Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2016, afin de permettre aux collectivités concernées de présenter les ratios financiers modifiés au sein des données synthétiques présentées en annexe de leurs documents budgétaires dès l'adoption du budget 2016 et le vote du compte administratif lié à l'exercice 2015.

Ce décret permet ainsi à ces collectivités, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement, de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien.

En l'occurrence, la commune de Megève tient compte, pour le calcul de son montant d'encours à compter du 31 décembre 2015, d'un montant retraité du fonds de soutien alloué à la collectivité s'élevant à 9 701 175,48 €.

La commune tient à précisé que l'endettement important de 2015 correspond à la contrepartie des 20 M€ d'emprunt souscrit dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré DEXIA et pour lequel il n'a pas été possible d'obtenir un versement du flux en deux fois.

Proposition d'endettement pour l'exercice 2021

Actuellement les taux bancaires sont au plus bas hors période d'incertitude du premier confinement. Les taux devraient rester à un niveau bas, tant que l'inflation n'aura pas augmentée.

Afin de bénéficier des bonnes conditions de financement actuelles et sécuriser le financement des investissements du PPI sur les prochains exercices, il est proposé de souscrire un nouvel emprunt de 6M€. Sur cette somme, 1M€ sera destiné au financement de l'acquisition d'appartements par voie de préemption, 5M€ seront destinés au financement des investissements.

Le coût réduit du crédit impactera de manière faible la section de fonctionnement tout en offrant un volant de crédits pour le portage des investissements. Ce financement soutiendra le niveau d'investissement moyen de la collectivité permettant de maintenir le niveau de FCTVA (recette d'investissement).

Dette propre

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours	18 410 099,41	Nombre d'emprunts *	14
Taux actuariel *	2,96%	Taux moyen de l'exercice	3,30%
* tirages futurs compris			

Charges financières en 2020

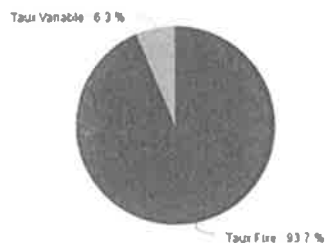
Annuité	2 272 490,74	Amortissement	1 700 202,95
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	570 287,79	ICNE	137 598,29

La

classification de l'encours au 31/12/2020 selon la charte Gissler est **1-A**.

Taux

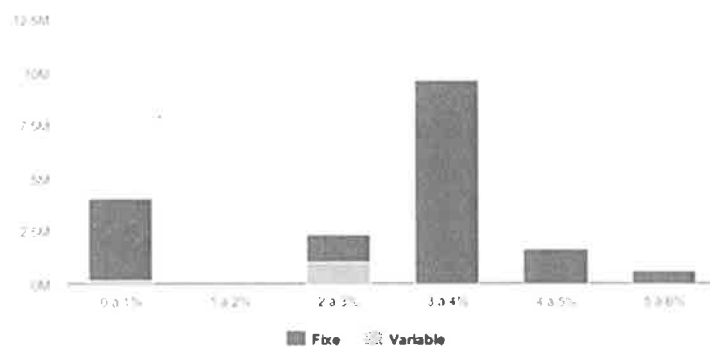
Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	17 245 638,13	1 164 461,28	18 410 099,41
%	93,67%	6,33%	100%
Durée de vie moyenne	7 ans, 1 mois	4 ans, 5 mois	6 ans, 11 mois
Duration	6 ans, 1 mois	4 ans, 2 mois	5 ans, 11 mois
Nombre d'emprunts	12	2	14
Taux actuariel	3,04%	1,80%	2,96%
Taux moyen	3,42%	1,89%	3,30%

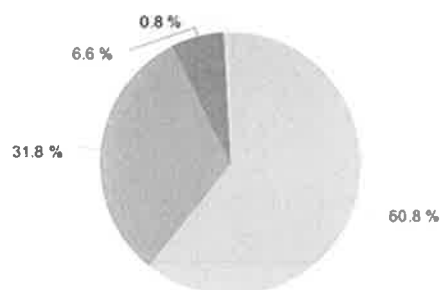
Coût

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	22,18	4 083 661,43
2% à 3%	12,90	2 374 834,50
3% à 4%	52,44	9 653 454,39
4% à 5%	8,95	1 648 151,07
5% à 6%	3,53	649 998,02
TOTAL		18 410 099,41

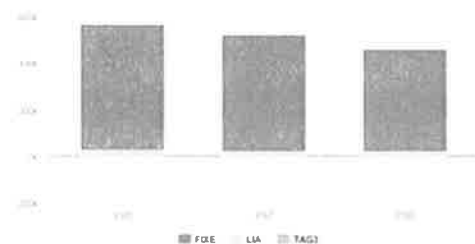
Pénalités de sortie



Type de pénalité	Nb. contrats	%	Encours
Indemnité actuarielle	8	60,77	11 187 975,00
Indemnité de marché : valorisation	4	31,84	5 862 581,92
Aucune pénalité paramétrée	1	6,59	1 212 500,00
2% du capital remboursé par anticipation	1	0,80	147 042,49
TOTAL			18 410 099,41

Echéancier

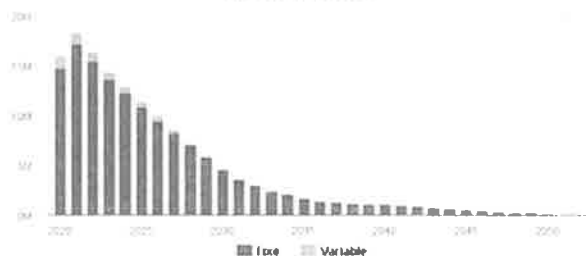
Projection N+2



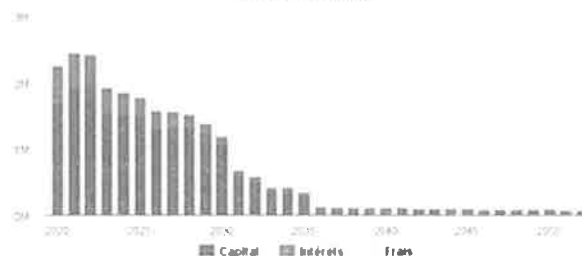
Index	Intérêts par index 2020 *	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022
FIXE	545 208,16	3,80%	504 086,21	3,66%	442 882,55	3,61%
LIA	25 079,63	2,25%	20 348,38	2,00%	18 345,41	2,00%
TAG3			-220,43	-0,20%	-154,96	-0,27%

Extinction

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



Durée de vie

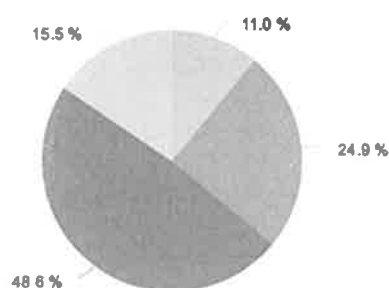
Indicateurs

Encours 18 410 099,41
 Durée de vie moyenne * 6 ans, 11 mois
 Durée résiduelle Moyenne * 13 ans, 5 mois

Duration * 5 ans, 11 mois
 Durée résiduelle * 31 ans, 5 mois

* tirages futurs compris

Répartition par durée résiduelle



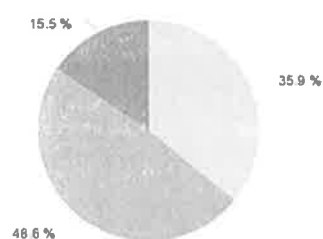
Durée résiduelle

Montant

< 5 ans
5 - 10 ans
10 - 20 ans
>= 30 ans
TOTAL

2 022 782,00
4 590 115,15
8 942 913,95
2 854 288,31
18 410 099,41

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne

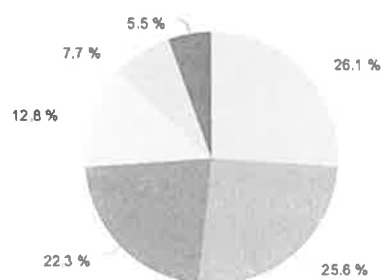
Montant

< 5 ans
5 - 10 ans
10 - 20 ans
TOTAL

6 612 897,15
8 942 913,95
2 854 288,31
18 410 099,41

Prêteurs

Prêteurs



Prêteur

Notation MOODY'S

%

Montant

CAISSE D'EPARGNE DES ALPES
LA BANQUE POSTALE
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE
CREDIT FONCIER
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
TOTAL

La capacité de désendettement

Ce ratio de solvabilité qui met en rapport l'épargne brute de la commune et son encours de dette, répond concrètement à la question théorique : en combien d'années la commune amortirait-elle sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute ?

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Endettement du budget principal	52 800 508	50 061 354	19 275 863	17 710 599	16 110 302	18 410 099
+ Endettement du budget annexe de l'eau	3 769 754	3 528 453	3 281 725	3 029 347	2 771 087	2 506 703
+ Endettement du budget annexe de l'assainissement	425 730	344 886	261 129	186 000	170 500	155 000
+ Endettement du budget annexe des parcs de stationnement	5 157 153	5 813 621	6 383 966	5 930 650	5 466 422	4 996 795
+ Endettement du budget annexe du Palais			27 981 219	26 829 046	25 643 530	24 423 004
= Endettement total (A)	62 153 146	59 748 314	57 183 903	53 685 643	50 161 841	50 491 601
CAF brute consolidée (B)	6 153 090,82	5 464 170,15	7 056 490,98	7 075 750,02	7 296 207,83	7 760 886,30
Capacité de désendettement en années (A/B)	10,10	10,93	8,10	7,59	6,88	6,51

Il est à noter que la CAF Brute consolidée est retraitée des produits des cessions immobilières afin de traduire plus exactement la capacité de désendettement de la commune.

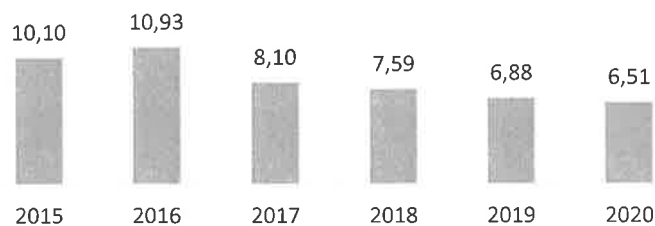
Le budget principal :

Capacité de désendettement en années



Le budget consolidé :

Capacité de désendettement en années



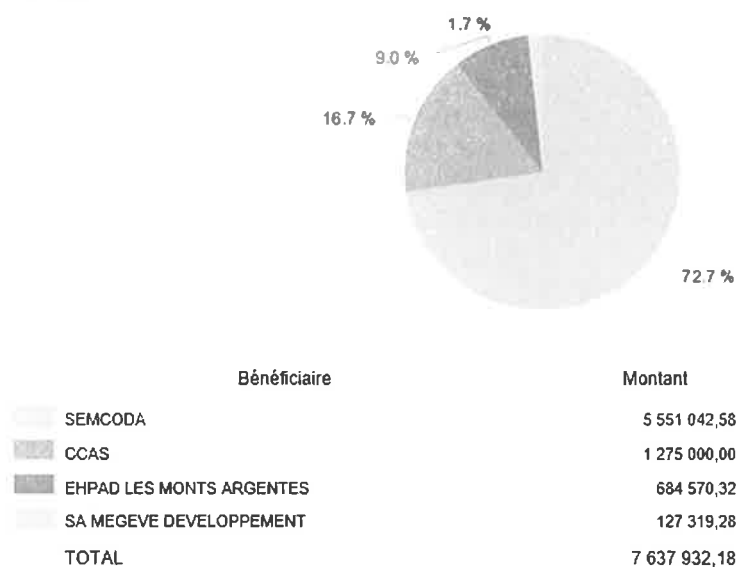
A la lecture de ces graphiques, on constate que la capacité de désendettement de la commune sur la période est restée inférieure à 12 ans. Il est communément admis, en matière d'analyse financière, que la situation de la collectivité devient dangereuse lorsque la capacité de désendettement approche les 12 ans. En dessous de 6 ans, elle est considérée comme saine et médiane entre 6 et 10 ans.

La dette garantie

Propos liminaires

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Seules les garanties d'emprunts sont autorisées aux collectivités locales. L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération du conseil municipal. Les garanties font l'objet de conventions qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

Bénéficiaires



En 2019, le Conseil Municipal de MEGEVE a émis un avis favorable au recours à l'emprunt par le CCAS de MEGEVE et à la garantie par la commune dudit emprunt pour le financement de la soultte à Demi-Quartier correspondant au rachat par le CCAS DE MEGEVE de la différence entre les deux patrimoines.

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours	7 637 932,18	Nombre d'emprunts *	10
Taux actuariel *	1,47%	Taux moyen de l'exercice	1,46%

* tirages futurs compris

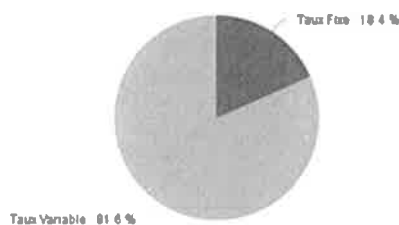
Charges financières en 2020

Annuité	500 312,89	Amortissement	384 520,72
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	115 792,17	ICNE	24 604,99

La classification de l'encours au 31/12/2020 selon la charte Gissler est 1-A.

Taux

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	1 402 319,28	6 235 612,90	7 637 932,18
%	18,36%	81,64%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans	16 ans, 4 mois	14 ans
Duration	3 ans, 11 mois	14 ans, 3 mois	12 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	3	7	10
Taux actuariel	0,84%	1,61%	1,47%
Taux moyen	0,87%	1,60%	1,46%

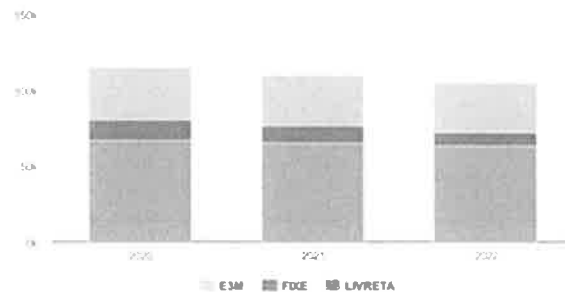
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2020	%	Annuité Capital + Intérêts	%
LIVRETA	6	4 650 189,60	60,88%	193 778,34	38,73%
E3M	1	1 585 423,30	20,76%	81 023,44	16,19%
FIXE	3	1 402 319,28	18,36%	225 511,11	45,07%
TOTAL	10	7 637 932,18		500 312,89	

Echéancier

Projection N+2

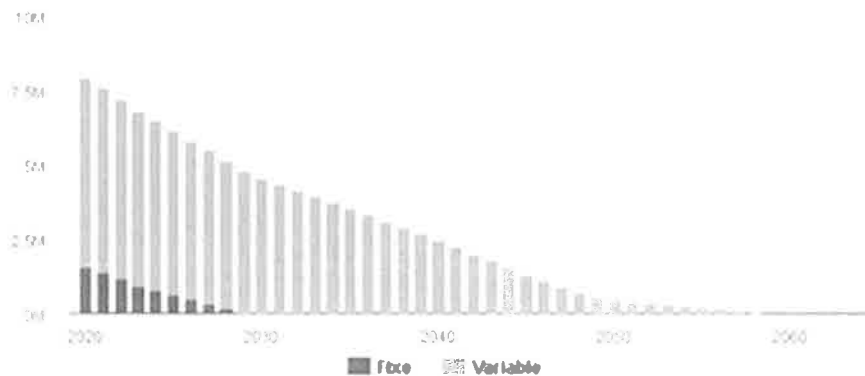


Index	Intérêts par index 2020 *	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022
E3M	34 471,60	2,10%	33 377,37	2,10%	32 357,21	2,10%
FIXE	13 664,02	1,06%	11 368,44	0,99%	9 049,52	0,90%
LIVRETA	67 656,55	1,49%	65 831,00	1,49%	63 990,83	1,49%
TOTAL	115 792,17	1,46%	110 576,81	1,47%	105 397,56	1,47%

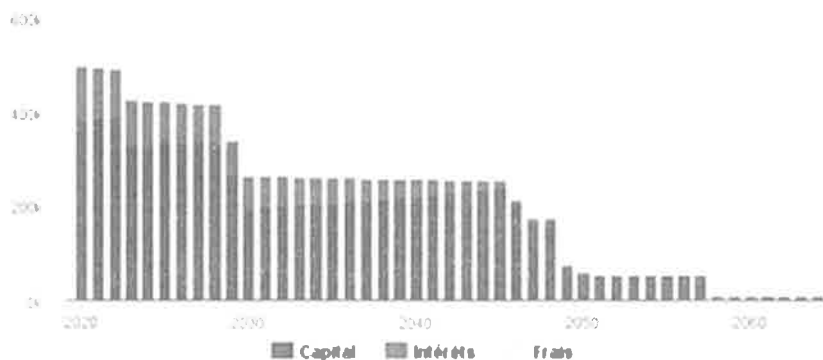
* Intérêts après couverture

Extinction

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



Principaux éléments de stratégie financière 2021

La poursuite de la crise sanitaire sur l'année 2021 et ses conséquences qui impacteront les prochains exercices budgétaires rendent difficiles l'appréciation des recettes à venir mais également l'ampleur des charges induites par la crise. Dans ces conditions, il est proposé d'être prudent sur l'ensemble des postes de recettes et de tenir strictement les dépenses de fonctionnement. Parallèlement, les investissements devront être maîtrisés pour tenir compte de ces contraintes budgétaires.

Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamiques permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation des charges de péréquation et, en 2020, d'amortir l'effet du COVID sur les ressources de la commune. Toutefois, ce dynamisme pourrait marquer le pas avec la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat. En outre, le dégrèvement de CFE voté par le conseil municipal conduira à une baisse de cette ressource en 2021. Avec la poursuite de la crise sanitaire, une grande prudence doit donc être mise en œuvre quant aux ressources fiscales.

En 2021, les droits de mutation pourraient connaître un repli en raison de l'interruption ponctuelle, au cours du premier confinement du printemps 2020, des cessions immobilières.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2021 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA 2020. Au regard de la baisse de la DGF pour la commune en 2020, à titre prudentiel, une baisse de l'ordre de 5% sera anticipée.

Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, les produits des domaines et des services seront impactés.

Sous réserve de l'évolution de la fiscalité locale et en dehors de toute augmentation des taux des impôts locaux, nous pouvons envisager une tendance générale de stabilisation voire une baisse des recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. A cela s'ajoutent les charges liées à la poursuite de l'activité des services pendant la période de crise sanitaire (achat de masques, nettoyage renforcé...). A titre prudentiel, les charges à caractère générale doivent donc être anticipées en augmentation.

La masse salariale est notamment impactée par le niveau de service aux usagers, le GVT, le passage de 10h à 20 heures supplémentaires pouvant être payées par mois et le dégel des primes intervenu en 2020. En outre, les agents contractuels employés à compter du 1^{er} janvier 2021 bénéficieront de la prime de précarité. Par ailleurs, il est nécessaire d'anticiper la reprise normale de l'activité des services, des animations et des manifestations pouvant conduire à la réalisation d'heures supplémentaires. Ces hausses, compensées pour partie par les efforts déployés pour optimiser la masse salariale, conduiront à une augmentation de ce poste.

La stabilisation de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices.

Les subventions, notamment aux budgets annexes, ainsi que les autres charges de gestion, sont attendues stables.

Dans ces conditions, nous pouvons envisager une tendance générale d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement avec une évolution de 3% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune ont permis de bénéficier d'une taxe d'aménagement élevée en 2019 et 2020. En dehors des opérations exceptionnelles, la taxe d'aménagement connaît un rythme d'encaissement assez constant. Cette recette devrait donc revenir à un niveau plus classique (environ 450K€).

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode sera utilisée pour la préparation du BP 2021, il est estimé à 696K€.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement et engagera des demandes de subventions pour les opérations d'investissement initiées en 2021. Afin d'optimiser la recherche de subventions, un poste spécifique a été créé.

Les dépenses d'investissement

Il est utilement rappelé que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres. Le PPI est proposé actualisé pour chaque catégorie. Il est noté que le caractère particulier de l'exercice 2021 en raison de la crise sanitaire rend difficile toute projection à long terme.

Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le bon fonctionnement des services par le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles sont estimées à 3,4€ pour 2021. Il est nécessaire de préciser qu'une somme importante visant la réalisation de préemptions est inscrite pour le gestionnaire DAD (service urbanisme). Il est proposé d'équilibrer cette dépense par la souscription d'un emprunt de 1M€.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
[INVESTRECUBATI] Investissements récurrents Bâti						2 110 000
	495 000	475 000	375 000	355 000	330 000	
[BATIADAP] ADAP		500 000				
	100 000	100 000				
[BATICONFORM] travaux de mise en conformité					150 000	
	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
[BATIDIAG] Diagnostics réglementaires				75 000		
	20 000	10 000	10 000	10 000		
[BATIENFANCE] Entretien patrimoine enfance				85 000		
	25 000	15 000	15 000	15 000		
[BATIENTRETIEN] Entretien patrimoine						1 500 000
	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
[BATIFAISA] Etudes de faisabilité			100 000			
	20 000	20 000	20 000			
[INVESTRECUBE] Investissements récurrents Bureau d'études				450 000		
	95 200	70 000	70 000	14 800		
[BEDECTIONS] Détections de réseaux				390 000		
	85 000	60 000	60 000	5 000		
[BEPLANS] Relevés de plans et études				60 000		
	10 200	10 000	10 000	9 800		
[INVESTRECUDGAAE] Investissements récurrents gros outillages				60 000		
	10 000	10 000	10 000	10 000		
[INVESTRECUESPV] Investissements récurrents espaces verts (plantations)				78 000		
	33 000	13 000	3 000	3 000		
[ESPVSIGNA] Projet signalétiques d'intérêt local				80 000		
	30 000	10 000				
[ESPVVEGETAUX] Achats de végétaux pour plantations (arbres)				18 000		
	3 000	3 000	3 000	3 000		
[INVESTRECUFEE] Investissements récurrents FEE				450 287		
	57 940	70 000	70 000	82 060		
[INVESTRECUFIPRO] Investissements récurrents ONF				703 754		
	25 000	35 000	35 000	45 000		

[INVESTRECUGARA] Investissements récurrents Garage (Renouvellement parc auto)				2 346 800		
	466 500	300 000	300 000	133 500		
[INVESTRECUMOB] Investissements récurrents mobiliers				52 370		
	4 866	10 000	10 000	15 134		
[INVESTRECUMUSEE] Investissements récurrents secteur culturel					160 680	
	25 000	25 000	25 000	25 000		
[INVESTRECUPROP] Investissements récurrents propriété				25 000		
	10 000	3 000	3 000	3 000		
[INVESTRECUPSP] Investissements récurrents Secours et Police					703 000	
	28 750	29 000	29 000	29 000	48 410	
[INVESTRECURINC] Investissements récurrents incendie				180 000		
	30 000	30 000	30 000	30 000		
[INVESTRECUSID] Investissements récurrents SID					1 816 625	
	302 052	340 000	340 000	406 998	3 612	
[SIDLOGICIELS] Maintenance logiciels					960 000	
	201 972	200 000	200 000	198 028		
[SIDMATERIELS] Matériels et supports de communication				520 100		
	25 000	90 000	90 000	155 000		
[SIDPSP] Modernisation des outils informatiques - PSP				71 525		
	5 900	12 500	12 500	19 100		
[SIDRESEAUX] Réseaux Cablés					180 000	
	47 000	25 000	25 000	22 050	3 612	
[SIDVIDEO] Extension vidéoprotection				85 000		
	22 180	12 500	12 500	12 820		
[INVESTRECUURBA] Investissements récurrents Urbanisme (acquisitions foncières)						4 000 000
	1 380 000	400 000	400 000	400 000	400 000	1 020 000
[INVESTRECUVOIR] Investissements récurrents voirie				3 285 000		
	468 790	560 000	560 000	1 129 610		
[VOIRENEDIS] Raccordements nouvelles constructions ENEDIS				110 000		
		20 000	20 000	60 000		
[VOIRMUR] Gros entretien Murs de soutènement				175 000		
	10 000	25 000	25 000	65 000		
[VOIRPONTS] Gros entretiens ponts				1 000 000		
	317 361	200 000	200 000	182 639		
[VOIRRESEAUX] Enfouissement réseaux				1 000 000		
	31 429	165 000	165 000	371 971		
[VOIRSYANE] SYANE - Renouvellement et nouvel éclairage				1 000 000		
	110 000	150 000	150 000	450 000		
Investissement	3 432 098	2 370 000	2 260 000	2 682 102	782 022	1 020 000

Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. Les résultats de l'exercice 2020 seront marqués par l'effet de la crise sanitaire. Aussi, et à titre prudentiel, il est proposé de prévoir les opérations suivantes sous réserve des possibilités financières de la commune. Compte tenu de ce qui précède, pourraient se dérouler en 2021 les opérations suivantes : création d'une voie nouvelle route de Cassioz (130K€), finalisation de l'opération du Paddock, réalisation de travaux de réseaux d'eau pluviale (52K€), étude de faisabilité pour la création d'une halle gourmande (30K€), réalisation des travaux de captage d'eau à l'alpage de Chevan (10K€). De nouvelles opérations pourront être arbitrées au moment du vote du budget, les résultats définitifs seront alors connus.

Les dépenses à caractère exceptionnel

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme se distingue par sa double portée :

- Financière : qui est la prévision pour les années à venir d'un certain volume de dépenses.
- Juridique : c'est-à-dire l'engagement de dépenses par la collectivité dans la limite du chiffre fixé couvert chaque année par les crédits de paiement, ce qui permet d'engager des opérations d'investissement sur plusieurs années en respectant le principe de l'annualité au niveau du paiement de la dépense.

L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Le rythme d'exécution des opérations dotées d'autorisations de programme est donc commandé par les possibilités matérielles de mandatement, mais aussi par le rythme d'octroi des Crédits de Paiement. La règle de l'annualité demeure ainsi sauvegardée par la notion de Crédits de Paiement. Chaque année et au fur et à mesure de l'exécution effective du programme, les crédits seront ouverts dans les différents budgets successifs afin de permettre à l'exécutif d'honorer ses engagements.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2021	2022	2023	2024
[APCP1901CHFEIGE] APCP1901-Rue Charles Feige	2 076 733			
	1 069 651			
[APCP1901FDIVERS] Frais Divers				
[APCP1901MOE] MOE	6 830			
	6 830			
[APCP1901TRAVAUX] Travaux	2 056 102			
	1 062 820			
[APCP1902CTM] APCP1902-CTM				4 706 400
	478 294	2 128 200	2 068 200	
[APCP1902AMO] AMO	19 800			
	3 600			
[APCP1902CONCOURS] Concours architectes	60 000			
	58 920			
[APCP1902CSPS] CSPS				5 400
	1 800	1 800	1 800	
[APCP1902CTC] Contrôleur technique			14 400	
	4 800	4 800	4 800	
[APCP1902FDIVERS] Frais divers				111 600
	49 174	24 000	24 000	
[APCP1902MOE] MOE				432 000
	345 600	43 200	43 200	
[APCP1902OPC] OPC			43 200	
	14 400	14 400	14 400	

[APCP1902TRAVAUX] Travaux			4 020 000	
		2 040 000	1 980 000	
[APCP2001RD1212] APCP2001-Réfection RD1212 opération Paddock		1 772 337		
	880 412	823 328		
[APCP2001TRAVAUX] Travaux		1 772 337		
	880 412	823 328		
[APCP2002PKVILLAGE] PK Village étanchéité	2 180 867			
	2 180 867			
[APCP2002MOE] MOE	50 010			
	50 010			
[APCP2002TRAV] Etanchéité	2 130 857			
	2 130 857			
[APCP2101MAIRIE] APCP2101-Réfection de la mairie			3 370 560	
	217 776	1 576 392	1 576 392	
[APCP2101CSPS] CSPS Réfection mairie			13 800	
	2 760	5 520	5 520	
[APCP2101CTC] CTC Réfection mairie			22 080	
	4 416	8 832	8 832	
[APCP2101Frais] Frais divers Réfection mairie			36 000	
	25 200	5 400	5 400	
[APCP2101MOE] MOE Réfection mairie			331 200	
	165 600	82 800	82 800	
[APCP2101OPC] OPC Réfection mairie			35 880	
		17 940	17 940	
[APCP2101PROG] Prog Réfection mairie			19 800	
	19 800			
[APCP2101TRAVALEAS] Aléas Travaux Réfection mairie			151 800	
		75 900	75 900	
[APCP2101TRAV] Travaux Réfection mairie			2 760 000	
		1 380 000	1 380 000	
Investissement	4 827 000	4 527 920	3 644 592	0

Budgets annexes

Principes généraux et articulation des budgets

Un système de refacturation des charges de fonctionnement (bureaux, direction, services administratif, financier, technique...) entre les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, Tourisme et palais et le budget principal et entre ces budgets annexes est essentiel pour que ces budgets soient en corrélation avec leur fonctionnement.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces refacturations.

Budget annexe « Eau »

Ce budget annexe eau retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'eau potable. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Cette délibération est intervenue en janvier 2019.

Compte administratif 2020 anticipé

Fonctionnement

En €	2018	2019	BP 2020	CA2020 Anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 225 908,01	1 274 537,28	1 331 500,00	1 176 949,67
= Produits "flexibles" (a)	1 225 908,01	1 274 537,28	1 331 500,00	1 176 949,67
Atténuations de charges (chap013)	125 737,53	145 802,47	160 000,00	144 200,83
= Produits "rigides" (b)	125 737,53	145 802,47	160 000,00	144 200,83
= Produits de gestion (a+b=A)	1 351 645,54	1 420 339,75	1 491 500,00	1 321 150,50
Charges à caractère général (chap011)	246 459,22	243 917,00	359 056,00	247 142,75
+ Charges de personnel (chap012)	260 010,05	318 391,28	350 000,00	308 648,06
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	191 027,00	180 543,00	200 000,00	144 278,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 743,43	926,57	3 705,00	1 243,79
+ Dotations aux provisions (chap68)		2 789,89	3 000,00	
= Charges de gestion (b-c)	699 239,70	746 567,74	915 761,00	701 312,60
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	652 405,84	673 772,01	575 739,00	619 837,90
En % des produits de gestion	48,27%	47,44%	38,60%	46,92%
-Charges financières (chap66)	- 117 749,29	- 107 898,01	- 97 989,48	- 97 988,96
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	9 537,96	4 187,95	5 300,00	8 169,49
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 7 757,94	- 5 230,70	- 4 500,00	- 4 201,51
= CAF brute	536 436,57	564 831,25	478 549,52	525 816,92
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	252 377,93	258 260,08	264 385,00	264 384,21

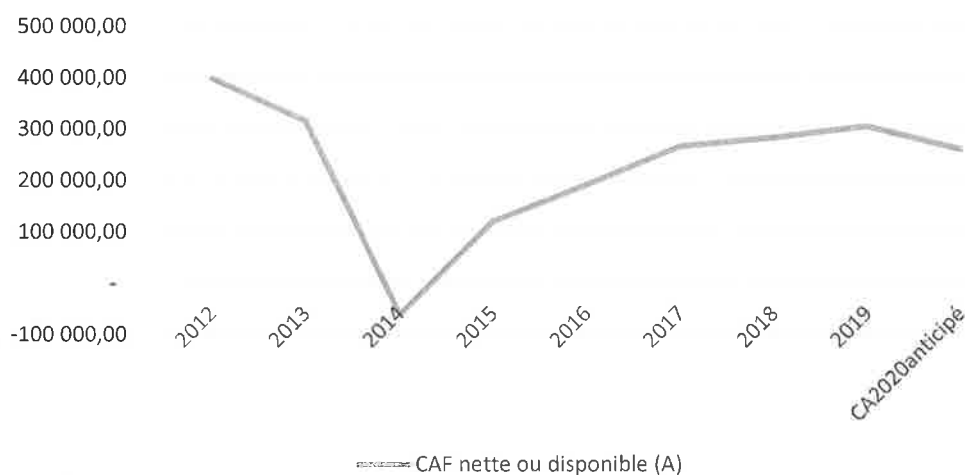
= CAF nette ou disponible	284 058,64	306 571,17	214 164,52	261 432,71
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Evolution de la masse salariale	2017	2018	2019	CA2020 anticipé	Ecart CA2019/CA2020 anticipé
Chapitre 012	293 739,43 €	260 010,05 €	318 391,28 €	308 648,06 €	- 9 743,22 €
Remboursement de personnel mutualisé (chap 013)	- 145 158,44 €	-125 737,53 €	- 145 802,47 €	- 144 200,83 €	1 601,64 €
Masse salariale nette	148 580,99 €	134 272,52 €	172 588,81 €	164 447,23 €	- 8 141,58 €

Le résultat du CA 2020 anticipé est en léger repli par rapport aux années antérieures. Les recettes sont attendues en baisse par rapport CA2018. La crise sanitaire ayant conduit à la fermeture des espaces aquatiques du palais et à une occupation moindre de la station. Les charges réelles de fonctionnement sont en baisse en raison d'une diminution de la redevance de l'agence de l'eau (-6,06%).

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (264 384 €). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.

Evolution CAF nette



A noter l'année 2014 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 012) conduisant à une CAF nette négative. En retraitant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) reste assez stable.

Investissement

En €	2018	2019	BP 2020	CA2020 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	284 058,64	306 571,17	214 164,52	261 432,71
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)				
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	2 007,00		33 203,00	
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	2 007,00		33 203,00	
= Financement propre disponible (A+B+C)	286 065,64	306 571,17	247 367,52	261 432,71
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	293,00%	85,66%	29,10%	98,57%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	97 634,51	357 902,68	850 081,65	265 233,36
=Dépenses d'investissement	97 634,51	357 902,68	850 081,65	265 233,36

= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	188 431,13	- 51 331,51	- 602 714,13	- 3 800,65
--	------------	-------------	--------------	------------

Les investissements 2020 ont été réalisés à hauteur de 265K€. Ils sont financés à hauteur de 98,57 % par des ressources propres. Le non recours à l'emprunt depuis plusieurs années conduit à constituer un déficit constant d'investissement nécessitant la constitution de réserves rendues possibles par les excédents de fonctionnement.

Les projets d'investissement menés en 2020 correspondent, notamment, aux travaux route E de Rothschild et routes du Coin et de l'Espérance, les travaux rues Charles Feige et du Crêt, les opérations de détection et de réfection de réseaux, les travaux de protection de la ressource et des acquisitions de matériels.

Etat de la dette

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours 2 506 703,14

Nombre d'emprunts * 8

Taux actuariel * 3,78%

Taux moyen de l'exercice 3,73%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2020

Annuité 364 715,69

Amortissement 264 384,21

Remboursement anticipé avec flux 0,00

Remboursement anticipé sans flux 0,00

Intérêts emprunts 100 331,48

ICNE 17 649,93

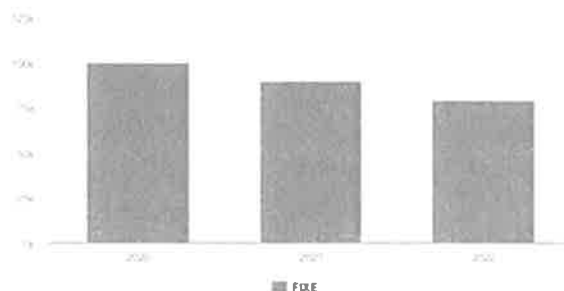
La

classification de l'encours au 31/12/2020 selon la charte Gissler est **1-A**.

Coût et échéancier

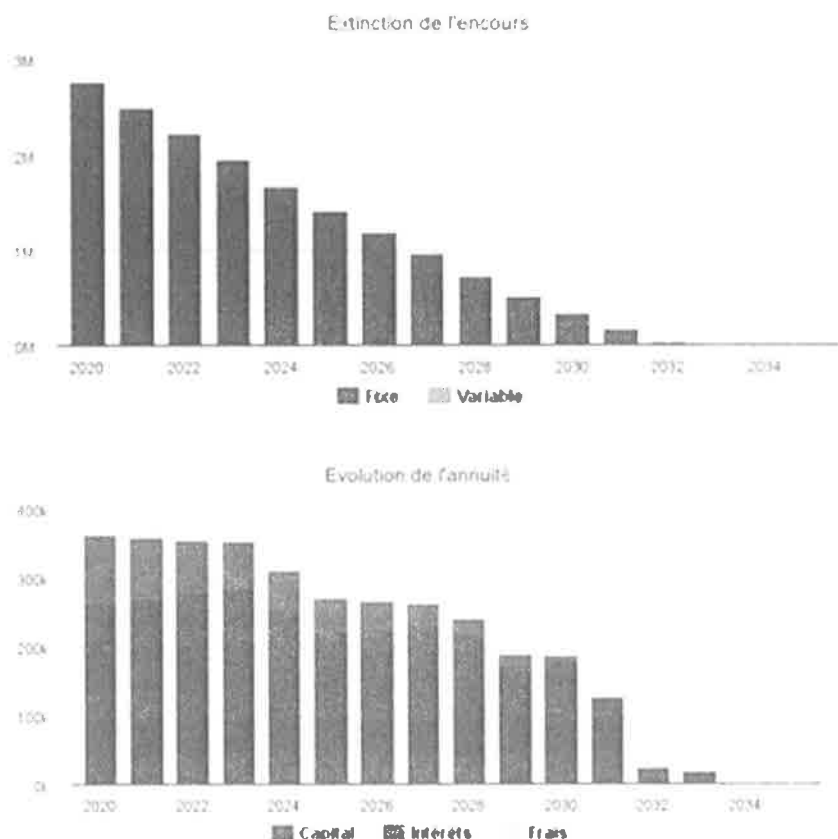
Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
3% à 4%	1 970 689,04
4% à 5%	536 014,10
Total	2 506 703,14

Projection N+2



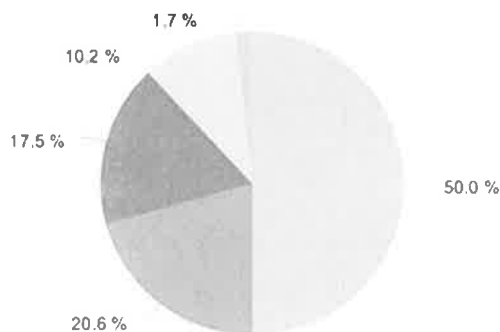
Index	Intérêts par index 2020 *	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022
FIXE	100 331,48	3,80%	90 060,58	3,79%	79 581,99	3,77%
TOTAL	100 331,48	3,73%	90 060,58	3,72%	79 581,99	3,70%

Extinction



Prêteurs

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CREDIT MUTUEL	A-	50,03	1 254 022,47
LA BANQUE POSTALE	A-	20,61	516 666,57
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	A-	17,47	437 857,01
DEXIA CREDIT LOCAL	A-	10,17	255 000,00
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	A-	1,72	43 157,09
TOTAL			2 506 703,14

Orientations budgétaires pour 2021

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Evolution des tarifs de l'eau,

- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

Fonctionnement

En 2021, il est proposé une augmentation des tarifs (+0,03€/m³). Les charges de fonctionnement seront maîtrisées afin de dégager une CAF.

Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 et 2020 qui se poursuivront en 2021 (travaux Rue Charles Feige et RD1212) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2021	2022	2023	2024
[APCP1901CHFEIGE] APCP1901-Rue Charles Feige	181 003			
	77 672			
[APCP1901MOE] MOE	1 004			
	1 004			
[APCP1901TRAVAUX] Travaux	180 005			
	76 668			
[APCP2001RD1212] APCP2001-Réfection RD1212 Opération Paddock		95 271		
	89 467	4 231		
[APCP2001TRAVAUX] Travaux		95 271		
	89 467	4 231		
[CAPTAGES] Réfection captages		325 000		
	112 000	188 000		
[CAPTAGESMOE] MOE	25 000			
[CAPTAGESTRAVAUX] Travaux		300 000		
	112 000	188 000		
[DETECTIONRX] Détection de réseaux		160 000		
	50 000	55 000		
[REFRESEAUX] Réfection Réseaux				1 000 000
	270 000	250 000	250 000	230 000
Investissement	599 140	497 231	250 000	230 000

Budget annexe « Assainissement »

Ce budget annexe assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

Contexte national

Il convient de rappeler que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié le calendrier de transfert desdites compétences. Les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, comme la CCPMB, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Cette délibération a été adoptée en janvier 2019.

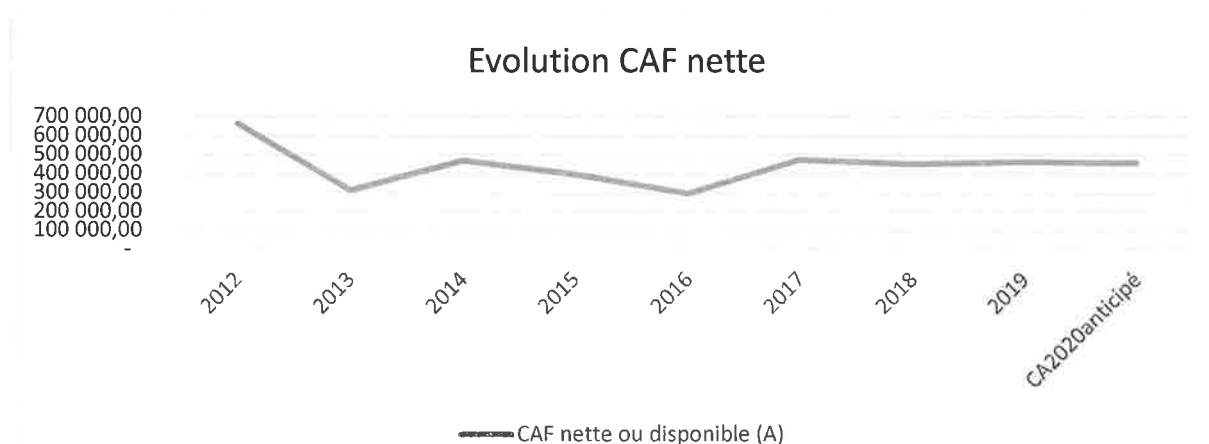
Compte administratif 2020 anticipé

Fonctionnement

En €	2018	2019	BP 2020	CA2020 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 929 514,44	1 909 993,97	2 022 000,00	1 916 227,99
= Produits "flexibles" (a)	1 929 514,44	1 909 993,97	2 022 000,00	1 916 227,99
= Produits de gestion (a+b=A)	1 929 514,44	1 909 993,97	2 022 000,00	1 916 227,99
Charges à caractère général (chap011)	1 132 681,41	1 172 594,86	1 195 300,00	1 161 786,48
+ Charges de personnel (chap012)	149 087,78	142 563,23	161 200,00	160 611,02
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	93 000,00	99 860,00	105 000,00	81 949,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 918,59	1 852,68	5 134,00	5 083,88
+ Dotations aux provisions (chap68)	4 000,00	2 217,61	9 200,00	9 200,00
= Charges de gestion (b-c)	1 380 687,78	1 419 088,38	1 475 834,00	1 418 630,38
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	548 826,66	490 905,59	546 166,00	497 597,61
En % des produits de gestion	28,44%	25,70%	27,01%	25,97%
-Charges financières (chap66)	- 7 967,73	- 6 049,29	- 5 545,11	- 5 544,57
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	594,09	5 889,62	1 000,00	1 556,65
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 13 771,52	- 11 585,84	- 24 500,00	- 21 547,10
= CAF brute	527 681,50	479 160,08	517 120,89	472 062,59
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	75 128,51	15 500,00	15 500,00	15 500,00
= CAF nette ou disponible	452 552,99	463 660,08	501 620,89	456 562,59

Le résultat du CA 2020 anticipé est stable par rapport aux années antérieures. Les charges de gestion sont constantes par rapport au CA 2019. La masse salariale est consécutive à la refacturation d'une quote-part du personnel du budget annexe Eau au budget annexe assainissement.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (15 500€). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



En tendance, l'épargne nette (CAF nette) se maintient à un niveau supérieur à 450K€ par an. Elle est attendue à hauteur de 457K€ au CA 2020 anticipé.

Investissement

En €	2018	2019	BP 2020	CA2020 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	452 552,99	463 660,08	501 620,89	
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)				
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)			33 000,00	
= Financement propre disponible (A+B+C)	452 552,99	463 660,08	534 620,89	456 562,59
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	397,03%	140,83%	24,39%	88,91%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	113 983,74	329 244,29	2 192 023,04	513 513,19
=Dépenses d'investissement	113 983,74	329 244,29	2 192 023,04	513 513,19
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	338 569,25	134 415,79	- 1 657 402,15	- 56 950,60

Les investissements 2020 ont été réalisés à hauteur de 514K€. Ils sont financés à hauteur de 88,91% par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2020 correspondent, notamment, aux travaux route E de Rothschild et routes du Coin et de l'Espérance, les travaux rues Charles Feige et du Crêt, les opérations de détection et de réfection de réseaux et des acquisitions de matériels.

Etat de la dette

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours 155 000,00
Taux actuariel * 3,46%

Nombre d'emprunts * 1
Taux moyen de l'exercice 3,43%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2020

Annuité 21 142,46
Remboursement anticipé avec flux 0,00
Intérêts emprunts 5 642,46

Amortissement 15 500,00
Remboursement anticipé sans flux 0,00
ICNE 986,66

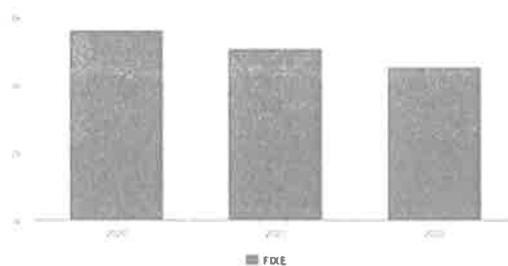
La

classification de l'encours au 31/12/2020 selon la charte Gissler est **1-A**.

Coût et échéancier

Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
3% à 4%	155 000,00 €
Total	155 000,00 €

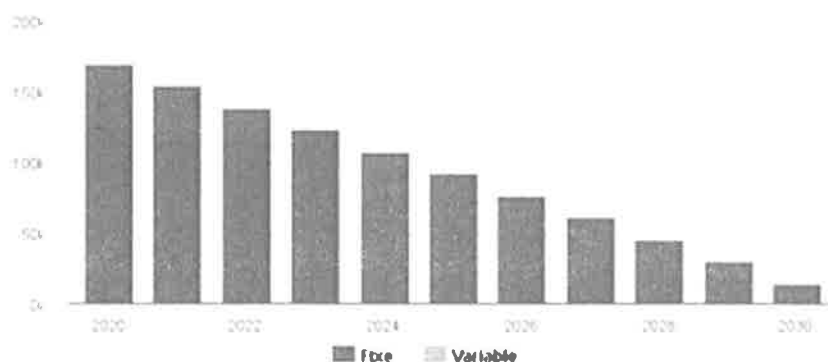
Projection N+2

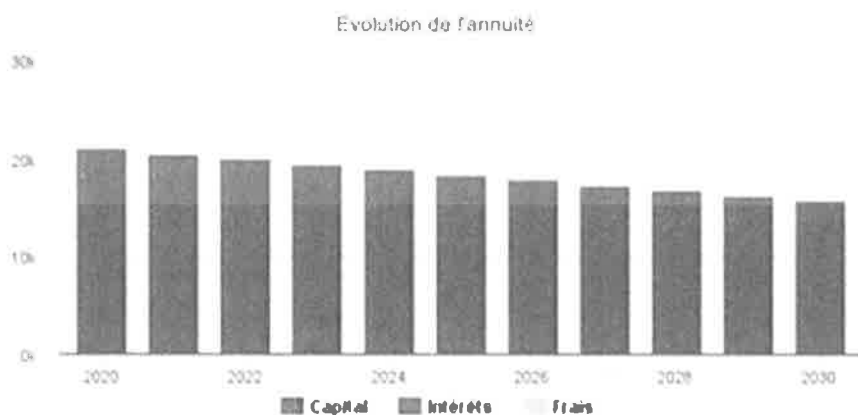


Index	Intérêts par index 2020 *	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022
FIXE	5 642,46	3,37%	5 097,27	3,37%	4 567,67	3,37%
TOTAL	5 642,46	3,43%	5 097,27	3,42%	4 567,67	3,42%

Extinction

Extinction de l'encours





Prêteurs



100.0 %

Prêteur	Montant
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	155 000,00
TOTAL	155 000,00

Orientations budgétaires pour 2021

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintien des tarifs de l'assainissement,
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

Fonctionnement

En 2021, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées.

Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 et 2020 qui se poursuivront en 2021 (travaux de voiries Rue Ch. Feige et RD1212) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2021	2022	2023
[APCP1901CHFEIGE] APCP1901-Rue Charles Feige	83 817		
[APCP2001RD1212] APCP2001-Réfection RD1212 opération Paddock		1 493	
[DXRESEAUX] Détection de réseaux	50 000	60 000	
[REFRESEAUX] Réfection Réseaux	300 000	300 000	300 000
Investissement	433 817	361 493	300 000

Budget annexe « Parcs de stationnement »

Par délibération en date du 7 mars 2011, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des parcs de stationnement de la commune. Le 3 décembre 2012, le stationnement sur voirie (horodateurs) a été ajouté à cette régie. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités.

Ce budget annexe Parcs de stationnement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de ces équipements. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

Compte administratif 2020 anticipé

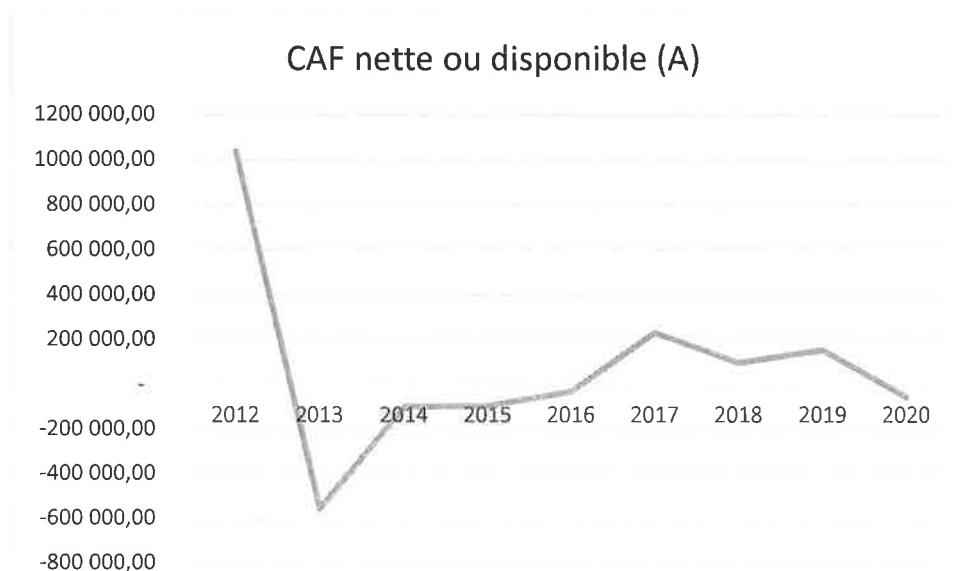
Fonctionnement

En €	2018	2019	BP 2020	CA2020 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 713 484,64	1 736 257,57	1 521 700,00	1 519 584,68
= Produits "flexibles" (a)	1 713 484,64	1 736 257,57	1 521 700,00	1 519 584,68
Dotations et participations (chap74)	150 000,00	200 000,00	380 000,00	200 000,00
= Produits "rigides" (b)	150 000,00	200 000,00	380 000,00	200 000,00
= Produits de gestion (a+b=A)	1 863 484,64	1 936 257,57	1 901 700,00	1 719 584,68
Charges à caractère général (chap011)	857 595,47	847 162,19	873 461,00	860 998,01
+ Charges de personnel (chap012)	240 377,64	255 840,87	311 790,00	250 720,15
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	4,11	6 119,18	5,00	1,18
= Charges de gestion (b-c)	1 097 977,22	1 109 122,24	1 185 256,00	1 111 719,34
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	765 507,42	827 135,33	716 444,00	607 865,34
En % des produits de gestion	41,08%	42,72%	37,67%	35,35%
Excédent brut de fonctionnement	765 507,42	827 135,33	716 444,00	607 865,34
-Charges financières (chap66)	- 234 899,44	- 215 959,04	- 197 498,35	- 197 497,55
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	20 541,56	8 603,97	8 600,00	5 021,80
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 1 892,13	- 2 510,46	- 2 800,00	- 2 321,44
= CAF brute	549 257,41	617 269,80	524 745,65	413 068,15
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	453 316,23	464 228,46	469 448,00	469 447,20
= CAF nette ou disponible	95 941,18	153 041,34	55 297,65	- 56 379,05

Evolution de la masse salariale	2018	2019	CA 2020 anticipé	Ecart CA2019/CA2020 anticipé
Chapitre 012	240 377,64 €	255 840,87 €	250 720,15 €	- 5 120,72 €

Le résultat du CA 2020 anticipé est en baisse par rapport au CA 2019. En raison de la crise sanitaire, les parkings ont été moins occupés et des manifestations conduisant à des recettes liées à l'immobilisation de stationnement n'ont pas pu avoir lieu. Ces circonstances conduisent à une baisse de recettes. Les charges réelles de fonctionnement sont stables par rapport au CA 2019.

L'autofinancement brute dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (469K€). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



A noter l'année 2013 a connu des charges de fonctionnement importantes (chapitres 011 et 66), ainsi que des recettes faibles, conduisant à une CAF nette fortement négative. En retraçant cet épisode exceptionnel, on constate qu'en tendance, l'épargne nette (CAF nette) demeure négative jusqu'en 2016 malgré les efforts du service conduisant à son amélioration. En 2016, la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe, consécutive à la prise en charge du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois (charges de fonctionnement), conduit à une amélioration de la CAF nette, sans que celle-ci ne soit exceptionnelle. Le CA2020 anticipé laisse attendre une CAF nette négative, le budget principal n'ayant pas versé la totalité de la subvention attendue et les recettes étant en baisse.

Investissement

En €	2018	2019	BP 2020	CA2020 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	95 941,18	153 041,34	55 297,65	- 56 379,05
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	129 134,20	150 779,58	120 000,00	390 008,40
+Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)	11 570,12			
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	100 000,00			
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	240 704,32	150 779,58	120 000,00	390 008,40
= Financement propre disponible (A+B+C)	336 645,50	303 820,92	175 297,65	333 629,35
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	2033,74%	421,60%	7,95%	369,76%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	16 553,00	72 063,80	2 204 384,11	90 227,77
=Dépenses d'investissement	16 553,00	72 063,80	2 204 384,11	90 227,77
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	320 092,50	231 757,12	- 2 029 086,46	243 401,58

Les investissements 2020 sont attendus à hauteur de 90K€. Ils sont financés à hauteur de 369,76 % par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2020 correspondent, notamment, à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du parking du village, des équipements d'exploitation (équipement de caisse, barrières) et des interventions sur le serveur de gestion.

Etat de la dette

En préambule, il est précisé que l'état de la dette ne tient pas compte du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois, qui est exclusivement une charge de fonctionnement, dont l'annuité est de 528 120,86 € par an. Le terme de ce contrat est prévu en 2024.

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours	4 996 974,55	Nombre d'emprunts *	5
Taux actuariel *	3,68%	Taux moyen de l'exercice	3,71%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2020

Annuité	669 300,40	Amortissement	469 447,20
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	199 853,20	ICNE	21 713,61

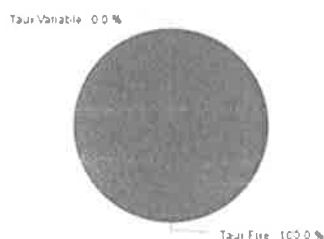
La

classification de l'encours au 31/12/2020 selon la charte Gissler est **1-A**.

Coût et échéancier

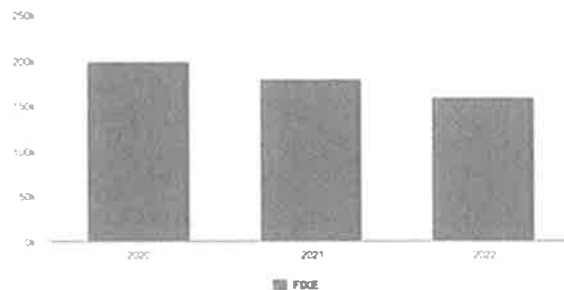
Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
1% à 2%	1 661 408,08
3% à 4%	1 384 412,98
5% à 6%	1 951 153,49
Total	4 996 974,55

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	4 996 974,55	0,00	4 996 974,55
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 7 mois		5 ans, 7 mois
Duration	5 ans, 2 mois		5 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	5	0	5
Taux actuariel	3,68%	0,00%	3,68%
Taux moyen	3,71%	0,00%	3,71%

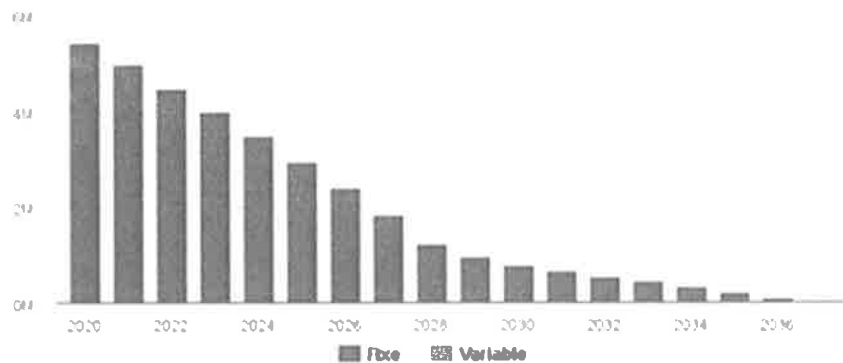
Projection N+2



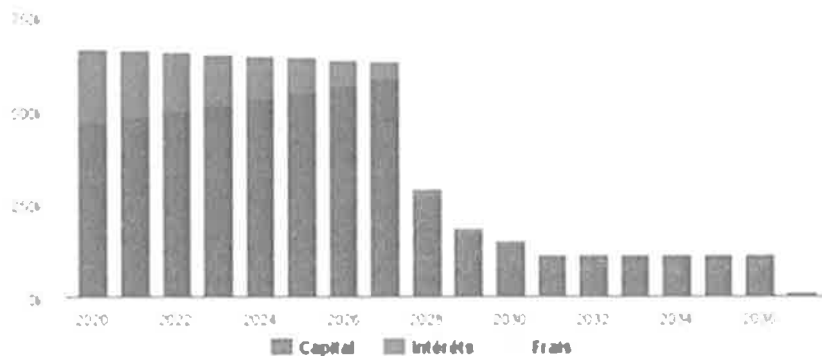
Index	Intérêts par index 2020 *	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022
FIXE	199 853,20	4,37%	180 116,84	4,35%	160 006,75	4,32%
TOTAL	199 853,20	3,71%	180 116,84	3,67%	160 006,75	3,61%

Extinction

Extinction de l'emprunt

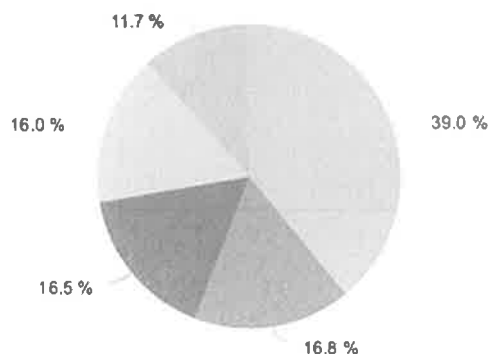


Evolution de l'annuité



Prêteurs

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	*	39,05	1 951 153,49
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	*	16,79	838 795,19
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	*	16,46	822 612,89
LA BANQUE POSTALE	*	16,01	800 000,00
CREDIT MUTUEL	*	11,70	584 412,98
TOTAL			4 996 974,55

Orientations budgétaires pour 2021

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation des bâtiments.

Fonctionnement

En 2021, il est proposé de maintenir la même ligne de conduite. Il est proposé d'être prudent sur les recettes au regard du contexte sanitaire qui demeure incertain.

Investissement

En continuité de ce qui a été engagé lors de l'exercice précédent, les travaux de réfection du parking du village seront budgétés comprenant la reprise d'étanchéité (en lien avec le budget principal), la réfection et l'embellissement intérieur et des travaux d'accessibilité avec la mise en place de l'ascenseur. Le montant de l'APCP est estimé pour le budget parkings à 1,8M€. Des travaux d'entretien courants seront également programmés pour un montant de 31K€.

Subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement

Malgré les efforts de gestion mis en œuvre sur ce budget, une subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement est à anticiper. L'impact de la crise sanitaire sur les recettes laisse envisager une subvention dans une fourchette s'établissant entre 200K€ et 350K€.

Budget annexe « Tourisme »

La commune a créé par délibération du 30 juin 2015 une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial dénommée « régie de commercialisation touristique » retraçant les opérations de commercialisation de produits touristiques, de partenariats, de commercialisation d'espaces et de séminaires. A ces activités, ont été ajoutées le 31 décembre 2015, la gestion et l'organisation de l'évènementiel, de manifestations locales, de spectacles, la communication, les relations presse et publiques et la commune. Par délibération en date du 8 novembre 2016, les activités d'accueil, d'information touristique, de promotion touristique internationale et tenues de salons, missions à caractère administratif, ont été regroupées dans la SPIC COMEVEN dénommée SPIC Tourisme depuis 2020.

Ce budget annexe Tourisme retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités tourisme de la commune. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

Contexte national

Il convient de rappeler que les dispositions de l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et de l'article 18 du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, le conseil municipal a choisi de conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Compte administratif 2020 anticipé

Fonctionnement

En €	2018	2019	BP2020	CA2020 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	2 146 413,57	1 806 763,83	1 406 332,21	1 239 767,61
= Produits "flexibles" (a)	2 146 413,57	1 806 763,83	1 406 332,21	1 239 767,61
Atténuations de charges (chap013)	3 888,78	1 675,22	-	6 367,63
Dotations et participations (chap74)	2 350 000,00	3 241 356,88	3 752 602,61	3 752 602,61
= Produits "rigides" (b)	2 353 888,78	3 243 032,10	3 752 602,61	3 758 970,24
= Produits de gestion (a+b=A)	4 500 302,35	5 049 795,93	5 158 934,82	4 998 737,85
Charges à caractère général (chap011)	2 979 784,22	3 608 406,91	3 062 049,93	2 398 627,17
+ Charges de personnel (chap012)	1 628 146,13	1 587 598,45	1 700 000,00	1 591 739,04
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)		1,14	10,00	1,72
+ Dotations aux provisions (chap68)	5 000,00		10 000,00	10 000,00
= Charges de gestion (b-c)	4 612 930,35	5 196 006,50	4 772 059,93	4 000 367,93
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	- 112 628,00	- 146 210,57	386 874,89	998 369,92
En % des produits de gestion	-2,50%	-2,90%	7,50%	19,97%
Excédent brut de fonctionnement	- 112 628,00	- 146 210,57	386 874,89	998 369,92
¹ -Charges financières (chap 66)			- 1 692,21	- 1 692,21
¹ +Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	28 659,51	95 391,21		9 372,02
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 24,31	- 2 245,20		
= CAF brute	- 83 992,80	- 53 064,56	385 182,68	1 006 049,73
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)				
= CAF nette ou disponible	- 83 992,80	- 53 064,56	385 182,68	1 006 049,73

Evolution de la masse salariale	2018	2019	CA 2020 anticipé	Ecart CA2019/CA2020 anticipé
Chapitre 012	1 628 146,13 €	1 587 598,45 €	1 591 739,04 €	4 140,59 €

Impacté par la crise sanitaire et dans une approche prudentielle, le budget tourisme a fait l'objet d'une importante décision modificative au cours de l'été. Elle a conduit à réduire les dépenses en raison de la baisse des recettes attendues mais également pour tenir compte de l'impossibilité de réaliser certaines prestations ou animations. Le budget principal a maintenu le versement de l'intégralité de la subvention afin de permettre au budget de bénéficier d'un excédent pour gagner en souplesse de gestion et afin de préparer le rebond touristique.

Au niveau des charges, on note que le chap012 (charges de personnel) est contenu malgré l'ouverture des primes et les recrutements intervenus en 2020. Cela résulte de la réduction des heures supplémentaires (nombre de manifestations plus réduit) et l'interruption ou la non conclusion de contrats saisonniers.

Investissement

En €	2018	2019	BP 2020	CA2020 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	- 83 992,80	- 53 064,56	385 182,68	1 006 049,73
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	-274,64%	-29,42%	159,31%	1118,30%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	30 582,39	180 341,32	241 781,07	89 962,63
=Dépenses d'investissement	30 582,39	180 341,32	241 781,07	89 962,63
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 114 575,19	- 233 405,88	143 401,61	916 087,10

Les investissements 2020 ont été réalisés à hauteur de 90K€. Ils correspondent à l'achat d'équipements pour Toquicimes, des équipements informatiques et du mobilier.

Etat de la dette

Sans objet, ce budget annexe n'a aucun emprunt.

Orientations budgétaires pour 2021

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement contenues,
- Un prévisionnel prudentiel de recettes propres,
- Rebond à l'issue de la crise sanitaire,
- Maintien et développement des manifestations menées par la commune,
- Renforcement des actions pour la dynamisation de la fréquentation été 2021 et hiver 2021/2022
- Poursuite de la promotion de la station et du village en France et à l'étranger.

Fonctionnement

Comme évoqué, l'année 2020 et le début 2021 sont marqués par la crise sanitaire. Il est donc nécessaire d'anticiper la reprise d'activité et le rebond qui devra être mis en œuvre. Toutefois, les recettes du budget sont également impactées par la crise et ne peuvent être attendues au niveau des réalisations des exercices antérieurs.

Il est donc proposé de construire le budget en mobilisant des recettes réalistes et de contenir les dépenses de fonctionnement sans oblitérer les actions nécessaires à la promotion touristique. Aussi, est-il proposé de retenir les actions suivantes :

- Renforcement des actions digitales : lancement des travaux de la phase 2 de la refonte du site internet megeve.com, poursuite de l'intégration des acteurs locaux sur Megève Shopping, intensification de notre présence sur les réseaux sociaux et newsletters clients, mise en ligne de la nouvelle centrale de réservation des séjours touristiques Orchestra.
- Montée en puissance des Collections d'été et d'hiver.
- Poursuite de la promotion d'une destination 4 saisons en concentrant la programmation événementielle sur le printemps et l'automne.

- Optimisation de la valorisation touristique de Megève par le renforcement des démarches et des labels : lancement des projets de ZTI, Halles Gourmandes et Label Megève.
- Développement du tourisme d'affaires et sportif.
- Optimisation des partenariats et des espaces publicitaires dans une relation « gagnant-gagnant ».
- Recentrage des actions marketing sur les bassins de proximité, les cibles nationale et européennes.

Les charges à caractère général seraient inscrites pour 3,9M€. Les dépenses de personnel (chap 012) seront inscrites pour 1,7M€.

Enfin, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation (1,9M€ - chap70 et 75).

Compte tenu du contexte actuel et des annonces gouvernementales successives, il est possible que des modifications fortes interviennent sur les postes de recettes et de dépenses d'ici le vote du budget ou au cours de l'exercice.

Investissement

Le montant des investissements (chap21) s'établirait à 337K€. Il s'agit essentiellement du renouvellement de matériel informatique et d'acquisitions pour Toquicimes.

Subvention du budget principal vers le budget annexe TOURISME

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre s'établissant dans une fourchette entre 3,3M€ et 3,8M€. Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

Budget annexe « PALAIS »

Par délibération en date du 8 novembre 2016, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Palais. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités de ce bâtiment complexe de plus de 30 000 m².

Ce budget annexe PALAIS retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de cet équipement. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, Monsieur le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

Compte administratif 2020 anticipé

Fonctionnement

En €	2018	2019	BP2020	CA2020 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap70+chap75+chap78 reprise de provisions)	2 486 059,98	2 574 598,00	2 250 000,00	1 861 485,34
= Produits "flexibles" (a)	2 486 059,98	2 574 598,00	2 250 000,00	1 861 485,34
Atténuations de charges (chap013)	88,64	4 956,42	2 700,00	5 055,29
Dotations et participations (chap74)	5 729 585,84	5 228 025,79	5 968 480,50	5 961 401,16
= Produits "rigides" (b)	5 729 674,48	5 232 982,21	5 971 180,50	5 966 456,45
= Produits de gestion (a+b=A)	8 215 734,46	7 807 580,21	8 221 180,50	7 827 941,79
Charges à caractère général (chap011)	2 615 183,56	2 640 697,73	2 448 658,18	1 804 069,75
+ Charges de personnel (chap012)	3 092 798,31	3 265 284,57	3 510 000,00	3 232 468,12
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)		1,39	10,00	1,86
+ Dotations aux provisions (chap68)	10 000,00	-	-	-
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 39 999,44	- 44 605,31	- 60 000,00	- 59 994,77
= Charges de gestion (b-c)	5 677 982,43	5 861 378,38	5 898 668,18	4 976 544,96
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	2 537 752,03	1 946 201,83	2 322 512,32	2 851 396,83
En % des produits de gestion	30,89%	24,93%	28,25%	36,43%
-Charges financières (chap66)	- 884 348,28	- 853 260,55	- 822 100,00	- 809 125,97
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	11 352,08	433,27	-	4,22
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 335,91	- 2 380,50	-	
= CAF brute	1 664 419,92	1 090 994,05	1 500 412,32	2 042 275,08
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	1 167 173,53	1 185 515,98	1 220 526,00	1 220 525,56
= CAF nette ou disponible	497 246,39	- 94 521,93	279 886,32	821 749,52

Evolution de la masse salariale	2018	2019	CA 2020 anticipé	Ecart CA2019/CA2020 anticipé
Chapitre 012	3 092 798,31 €	3 265 284,57 €	3 232 468,12 €	- 32 816,45 €

Impacté par la crise sanitaire, le budget palais a fait l'objet d'une importante décision modificative au cours de l'été. Elle a conduit à réduire les dépenses en raison de la fermeture des espaces permettant une réduction des charges. Elle a permis également de tenir compte de la baisse des recettes attendues. Le budget principal a maintenu le versement de la subvention afin de permettre au budget de bénéficier d'un excédent pour gagner en souplesse de gestion.

Au niveau des charges, on note que le chap012 (charges de personnel) est contenu malgré l'ouverture des primes et les recrutements intervenus en 2020. Cela résulte de la non conclusion de contrats saisonniers.

Investissement

En €	2018	2019	BP2020	CA2020 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	497 246,39	- 94 521,93	279 886,32	821 749,52
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222			111 980,00	111 980,00
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	479 184,00	58 514,00	1 653 123,16	1 643 123,16
' + Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)				8 121,72
+ Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	589,05	-		-
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	479 773,05	592 719,00	1 765 103,16	1 763 224,88
+ Produits exceptionnels (cpt 775 cession immo) (C)		-	-	-
= Financement propre disponible (A+B+C)	977 019,44	498 197,07	2 044 989,48	2 584 974,40
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	112,63%	56,26%	93,75%	346,97%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	867 497,16	885 603,06	2 181 367,82	745 004,18
- Participations et investissements financiers nets (chap16+chap26+chap27)	18 589,05			-
= Dépenses d'investissement	886 086,21	885 603,06	2 181 367,82	745 004,18
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	90 933,23	- 387 405,99	- 136 378,34	1 839 970,22

Les investissements 2019 ont été réalisés à hauteur de 745K€. La subvention d'équipement versée par le budget principal a été de 1,643M€ (chap13).

Les projets d'investissement menés en 2020 correspondent notamment à :

- Etudes pour de l'optimisation énergétique et acquisition de matériel (LED par ex),
- Soldes des marchés pour la création de la salle d'exposition,
- Achat surfaceuse,
- Equipements informatiques,
- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du palais,
- Acquisition d'outils et d'équipements pour les interventions en régie,

Etat de la dette

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours **24 423 004,28**
Taux actuariel * **2,82%**

Nombre d'emprunts * **2**
Taux moyen de l'exercice **2,80%**

* tirages futurs compris

Charges financières en 2020

Annuité **1 938 350,14**
Remboursement anticipé avec flux **0,00**
Intérêts emprunts **717 824,58**

Amortissement **1 220 525,56**
Remboursement anticipé sans flux **0,00**
ICNE **350 921,63**

classification de l'encours au 31/12/2020 selon la charte Gissler est **1-A**.

La

Coût et échéancier

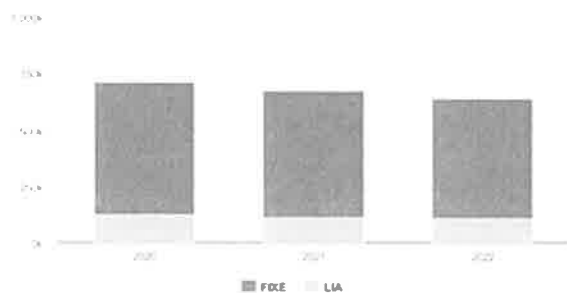
Tranches de taux	
TEG résiduel	En cours
1% à 2%	7 765 191,98
3% à 4%	16 657 812,30
Total	24 423 004,28

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	16 657 812,30	7 765 191,98	24 423 004,28
%	68,21%	31,79%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 3 mois	7 ans, 11 mois	8 ans, 2 mois
Duration	7 ans	7 ans, 7 mois	7 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	1	1	2
Taux actuariel	3,40%	1,59%	2,82%
Taux moyen	3,41%	1,51%	2,80%

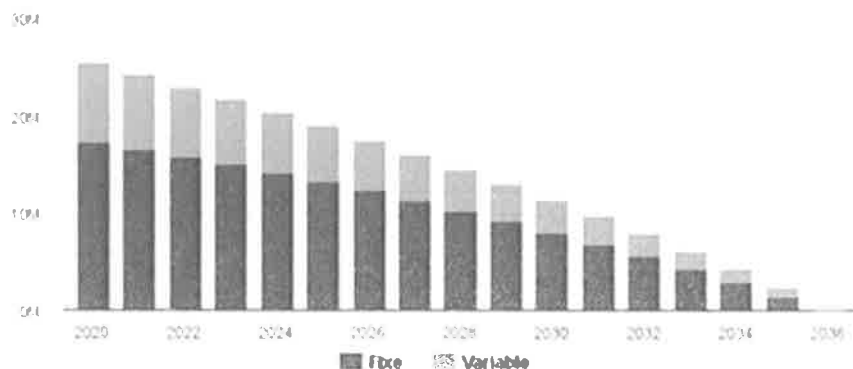
Projection N+2



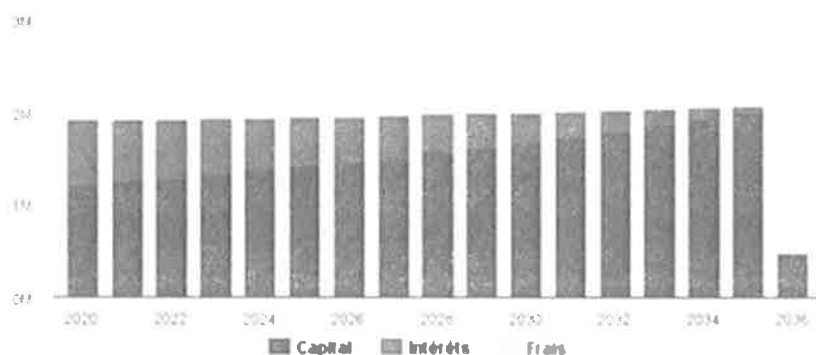
Index	Intérêts par index 2020 *	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022
FIXE	592 377,05	3,35%	565 787,22	3,35%	539 567,35	3,35%
LIA	125 447,53	1,57%	113 113,64	1,50%	105 874,36	1,50%
TOTAL	717 824,58	2,80%	678 900,86	2,79%	645 441,71	2,80%

Extinction

Extinction de l'encours

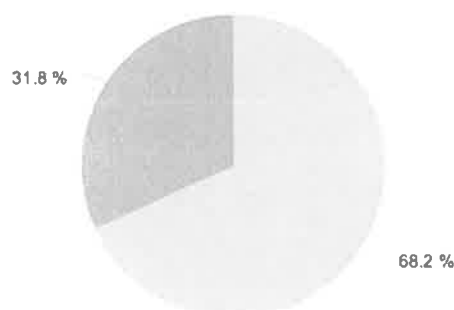


Evolution de l'annuité



Prêteurs

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	A-	68,21	16 657 812,30
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	A-	31,79	7 765 191,98
TOTAL			24 423 004,28

Orientations budgétaires pour 2021

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation du bâtiment et améliorant sa commercialité.

Le budget devra également tenir compte du contexte sanitaire et des hypothèses de reprise d'activité.

Fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement sont attendues en baisse afin de tenir compte d'une reprise différée de l'activité (2,06M€ - chap70 et 75).

Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées afin de tenir compte des hypothèses de reprise d'activité. Les charges à caractère général seront donc inscrites pour 2,44M€. Enfin, les charges de personnel seront inscrites pour 3,6M€ anticipant ainsi une reprise normale de l'activité.

Compte tenu du contexte actuel et des annonces gouvernementales successives, il est possible que des modifications fortes interviennent sur les postes de recettes et de dépenses d'ici le vote du budget ou au cours de l'exercice.

Investissement

Les principaux investissements envisagés, pour un montant de 326K€, sont les suivants :

- Acquisition d'équipements et de matériels destinés au fonctionnement des espaces (auto-laveuse, lignes d'eau...) ;
- Des études destinées aux optimisations de fonctionnement (toiture, ventilation, acoustique, cogénération, thermique) ;
- Des travaux destinés à l'optimisation énergétique (éclairage, sous compteurs, GTC) ;
- Des travaux pour améliorer l'accueil des usagers (accessibilité, parc vélo, espace accueil et change bébé) ;
- Des travaux techniques (reprise des armoires électriques, des protections de portes, groupe électrogène, mise en place cuve PH, reprise de locaux techniques, changement moteur sauna extérieur, réfection salle des machines du SPA).

Par ailleurs, l'APCP portant sur le programme de restructuration du palais serait lancé pour un montant total de 9,1M€ TTC. L'exercice 2021 serait impacté par la réalisation de 565K€ comprenant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et des diagnostics avant travaux.

Sous réserve du vote de l'APCP relative à la restructuration du palais après les élections municipales, le PPI serait le suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
[APCPRESTRUCTPALAIS] APCP- Restructuration Palais Phase 2				9 026 624		
	583 766	3 377 315	3 039 293	2 026 251		
[RESTRUCMOECIRCU] MOE				876 267		
	490 709	154 223	154 223	77 111		
[RESTRUCMOECONG] Diagnostics		48 000				
	48 000					
[RESTRUCMOEGYM2] CONTROLE TECHNIQUE				77 683		
	7 768	27 189	34 957	7 768		
[RESTRUCMOEGYM3] CSPS				62 147		
	6 215	21 751	27 966	6 215		
[RESTRUCMOEGYM4] ASSURANCES TRC DO				116 525		
		46 610	46 610	23 305		
[RESTRUCMOEGYM] OPC				77 683		
	31 073	31 073	15 537			
[RESTRUCTRAVCIRCU] TRAVAUX CIRCULATIONS				1 748 880		
				1 748 880		
[RESTRUCTRAVCONG] TRAVAUX CONGRES			2 760 000			
[RESTRUCTRAVGYM] TRAVAUX GYMNASE				3 259 440		
		3 096 468		162 972		
[DEPRECURRENTES] Dépenses récurrentes						3 300 000
	326 000	550 000	550 000	550 000	550 000	774 000
Total	909 766	3 927 315	3 589 293	2 576 251	550 000	774 000

Subvention du budget principal vers le budget annexe Palais

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre s'établissant dans une fourchette entre 5,3M€ et 5,8M€. Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

Afin de financer les travaux d'investissement évoqués plus avant et le remboursement du capital de la dette, il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équipement d'environ 910K€. La commune pourrait choisir de procéder à la déconsignation d'une partie du produit de la vente des Vériaux afin de ne pas oblitérer les facultés d'investissement du budget principal dans le contexte actuellement contraint.